

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES

DES FONDS SUIVANTS :

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DE CROISSANCE CAMBRIDGE*
FONDS DE SOCIÉTÉS DE CROISSANCE CANADIENNES CAMBRIDGE
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES CI
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PETITE CAPITALISATION CAN-AM CI*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CANADIENS CI*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR MONDIALE CI*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE PETITES SOCIÉTÉS CI*
FONDS MONDIAL DE PETITES SOCIÉTÉS CI
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES HARBOUR
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ HARBOUR*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES HARBOUR*
FONDS D' ACTIONS MONDIALES HARBOUR
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE ET DE REVENU MONDIAUX HARBOUR*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VOYAGEUR HARBOUR*
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE LAWRENCE PARK
FONDS D' OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ MARRET
FONDS DE REVENU D' ACTIFS SPÉCIALISÉS SENTRY
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SENTRY
FONDS DE REVENU MENSUEL PRUDENT SENTRY
FONDS D' ACTIONS DIVERSIFIÉES SENTRY
FONDS D' ÉNERGIE SENTRY
MANDAT PRIVÉ TACTIQUE DE TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX SENTRY
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE CROISSANCE ET REVENU SIGNATURE*
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE SIGNATURE*

**une catégorie de Catégorie de société CI limitée*

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

qui se tiendront à 10 h le lundi 11 novembre 2019

au

CI Investments Inc.
2 Queen Street East, 20^e étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») est transmise aux porteurs de titres du Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge, du Fonds d'actions américaines CI, du Fonds mondial de petites sociétés CI, du Fonds canadien de dividendes Harbour, du Fonds d'actions mondiales Harbour, du Fonds de revenu stratégique Lawrence Park, du Fonds d'obligations à rendement élevé Marret, du Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry, du Fonds d'obligations canadiennes Sentry, du Fonds de revenu mensuel prudent Sentry, du Fonds d'actions diversifiées Sentry, du Fonds d'énergie Sentry et du Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry (individuellement, un « **Fonds structuré en fiducie en dissolution** » et collectivement, les « **Fonds structurés en fiducie en dissolution** »), aux porteurs de titres de la Catégorie de société petite capitalisation can-am CI, de la Catégorie de société mondiale petites sociétés CI, de la Catégorie de société Harbour, de la Catégorie de société d'actions mondiales Harbour, de la Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour, de la Catégorie de société Voyageur Harbour et de la Catégorie de société aurifère Signature (individuellement, un « **Fonds structuré en société en dissolution** » et collectivement, les « **Fonds structurés en société en dissolution** ») et à ceux de la Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge, de la Catégorie de société de placements canadiens CI, de la Catégorie de société valeur mondiale CI et de la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature (individuellement, un « **Fonds structuré en société prorogé** » et collectivement, les « **Fonds structurés en société prorogés** ») et, avec les Fonds structurés en société en dissolution, les « **Fonds structurés en société** »), dans le cadre de la sollicitation de procurations par CI Investments Inc. (« CI »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds (le « **gestionnaire** ») et pour le compte du conseil d'administration de Catégorie de société CI limitée (la « **société** ») à l'égard des Fonds structurés en société, qui seront utilisées aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres (individuellement, une « **assemblée** » et collectivement, les « **assemblées** ») des Fonds qui se tiendront simultanément le lundi 11 novembre 2019 à compter de 10 h (heure de Toronto) au 2 Queen Street East, 20^e étage, Toronto (Ontario) pour les motifs présentés dans l'avis de convocation aux assemblées. En cas d'ajournement d'une assemblée tenue à l'égard d'un Fonds, l'avis constitue un avis de convocation à la reprise de l'assemblée, qui aura lieu à la même heure et au même endroit le 18 novembre 2019. Même si, pour des considérations pratiques, il est prévu que les assemblées auront lieu au même moment et au même endroit, les porteurs de titres de chaque Fonds voteront séparément sur les questions sur lesquelles ils auront à trancher.

Aux termes d'une dispense, le gestionnaire a choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès (la « **procédure de notification et d'accès** ») afin de réduire la quantité de documents imprimés distribués aux fins des assemblées. Le gestionnaire aura recours à la procédure de notification et d'accès pour transmettre les documents reliés aux procurations aux porteurs de titres.

Les procurations pourront être sollicitées par la poste, et les administrateurs, dirigeants et employés de CI pourront solliciter des procurations en personne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur. CI **prendra en charge les coûts liés à la sollicitation de procurations pour les assemblées.**

Les résolutions qui doivent être examinées et soumises au vote au cours des assemblées des Fonds sont présentées aux annexes A à C de la présente circulaire.

Le quorum pour l'assemblée de chaque Fonds en dissolution est de deux (2) porteurs de titres présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, l'assemblée sera ajournée.

Le quorum pour l'assemblée de chaque Fonds structuré en société prorogé est atteint lorsque les porteurs de titres détenant collectivement dix pour cent (10 %) des actions du Fonds sont présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, l'assemblée sera ajournée, et les porteurs de titres présents et représentés par procuration à la reprise de l'assemblée ajournée constitueront le quorum.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 7 octobre 2019.

FUSIONS DE FONDS PROPOSÉES

INTRODUCTION

CI, à titre de gestionnaire de chaque Fonds, demande l'approbation des porteurs de titres de chaque Fonds en dissolution et de chaque Fonds structuré en société prorogé pour réaliser la fusion (individuellement, une « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec le fonds figurant à côté de son nom dans le tableau ci-après (individuellement, un « **Fonds prorogé** » et collectivement, les « **Fonds prorogés** ») :

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
2	Fonds d'actions américaines CI	Fonds de croissance et de revenu américain Sentry
3	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
4	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
5	Fonds mondial de petites sociétés CI	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
6	Fonds canadien de dividendes Harbour	Fonds de croissance et de revenu Sentry <i>(devant être renommé Fonds nord-américain de dividendes CI)</i>
7	Catégorie de société Harbour	Catégorie de société de placements canadiens CI

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
8	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	Catégorie de société valeur mondiale CI
9	Fonds d'actions mondiales Harbour	Fonds de valeur mondiale CI
10	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature
11	Catégorie de société Voyageur Harbour	Catégorie de société de placements canadiens CI
12	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	Fonds d'obligations de qualité supérieure CI
13	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature <i>(devant être renommé Fonds d'obligations à rendement élevé Signature)</i>
14	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	Fonds de rendement diversifié II Signature <i>(devant être renommé Fonds de rendement diversifié Signature)</i>
15	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	Fonds d'obligations de base améliorées Signature
16	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	Série Portefeuilles de revenu
17	Fonds d'actions diversifiées Sentry	Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry
18	Fonds d'énergie Sentry	Catégorie de société énergie mondiale Signature
19	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI
20	Catégorie de société aurifère Signature	Catégorie de métaux précieux Sentry

RAISONS DES FUSIONS PROPOSÉES

Les fusions seront avantageuses pour les porteurs de titres des Fonds pour les raisons suivantes :

1. il est prévu que les fusions permettront d'offrir une gamme de produits simplifiée qui compte moins de doublets et que les investisseurs comprendront plus facilement;
2. après les fusions, chaque Fonds prorogé disposera d'actifs supplémentaires, ce qui permettra de diversifier davantage les portefeuilles et de réduire la proportion des actifs qui doivent être mis de côté pour financer les rachats;

3. chaque Fonds prorogé tirera profit de sa visibilité accrue sur le marché;
4. les frais de gestion et les frais d'administration fixes de chaque catégorie ou série de chaque Fonds prorogé seront identiques (et, dans certains cas, inférieurs) aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes que paient actuellement les porteurs de titres de la catégorie ou série correspondante du Fonds en dissolution visé.

En outre, en ce qui concerne les fusions 4, 9, 10 et 11, les porteurs de titres de chaque Fonds en dissolution pourront profiter d'un transfert dans un Fonds prorogé dont la valeur liquidative est beaucoup plus importante tout en conservant un mandat de placement semblable pour l'essentiel et une structure de frais identique (et, dans certains cas, inférieure).

De plus, en ce qui concerne la fusion 19, les porteurs de titres du Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry, qui n'est pas admissible, à l'heure actuelle, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »), pourront profiter d'un transfert dans un Fonds prorogé qui est ainsi admissible et dont la valeur liquidative est beaucoup plus importante, tout en conservant un mandat de placement semblable pour l'essentiel et une structure de frais inférieure. Les porteurs de titres du Fonds d'obligations à rendement élevé Marret de la fusion 13, qui n'est pas admissible, à l'heure actuelle, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt*, pourront également profiter d'un transfert dans un Fonds prorogé qui est admissible à ce titre et dont la valeur liquidative est beaucoup plus importante et la structure de frais est identique.

Veuillez prendre note que, à l'égard de la fusion 18, la Catégorie de société énergie mondiale Signature se compose de catégories d'actions spéciales convertibles de Catégorie de société CI limitée, une société de placement à capital variable qui comporte plusieurs catégories. Par conséquent, après la fusion, les porteurs de titres du Fonds d'énergie Sentry détiendront des actions de la société et non des parts d'une fiducie de fonds commun de placement. Tant les fiducies de fonds commun de placement que les sociétés de placement à capital variable permettent aux investisseurs de mettre leur argent en commun avec d'autres investisseurs, à l'exception des principales différences suivantes :

- Une fiducie de fonds commun de placement a ses propres objectifs de placement. Une société de placement à capital variable qui comporte plusieurs catégories possède plus d'une catégorie d'actions, et chaque catégorie (ou fonds structuré en société) a ses propres objectifs de placement.
- Chaque fiducie de fonds commun de placement calcule de façon distincte le revenu qu'il tire de ses activités de placement. À l'opposé, comme chaque fonds structuré en société fait partie de la société de placement à capital variable, les incidences fiscales rattachées à un placement dans un fonds structuré en société donné peuvent être influencées par les activités de placement du fonds structuré en société et par les activités de placement des autres fonds structurés en société de la société.
- Une fiducie de fonds commun de placement peut verser des distributions imposables composées de types précis de revenu et peut généralement éliminer l'impôt qu'elle doit payer en distribuant la totalité de son revenu, ce que ne peut pas faire une société de placement à capital variable. Cela entraîne deux conséquences principales pour les porteurs de titres : a) les distributions imposables versées aux porteurs de titres dans un fonds structuré en société se composeront de dividendes ordinaires ou de dividendes sur les gains en capital, mais pas d'autres sources de revenu comme un revenu d'intérêt ou un revenu de source étrangère, et b) si son revenu est supérieur à ses dépenses déductibles et à ses pertes autres qu'en capital, la société de placement à capital variable sera assujettie à l'impôt sur le revenu. Dans une fiducie de fonds commun de

placement, ce revenu net serait distribué aux porteurs de titres et imposé entre leurs mains, à leur taux d'imposition marginal.

Chaque Fonds en dissolution sera liquidé dès que possible après sa fusion. **Ni les Fonds en dissolution ni les Fonds prorogés n'assumeront les frais et les coûts associés aux fusions. Ces coûts seront pris en charge par CI. Toutes les fusions sont également conditionnelles à l'approbation des organismes de réglementation.**

Les taux de rendement historiques des Fonds en dissolution et des Fonds prorogés peuvent être obtenus dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds de ces Fonds. Les incidences fiscales des fusions proposées sont résumées ci-après. Vous devriez lire la rubrique « *Incidences fiscales relatives aux fusions* » ainsi que la rubrique ci-après qui présente une description détaillée de la fusion qui vise votre Fonds.

PROCÉDURES RELATIVES AUX FUSIONS

En raison des structures différentes des Fonds en dissolution et des Fonds prorogés, chaque fusion sera mise en œuvre au moyen de procédures différentes, comme il est décrit en plus de détails ci-après :

Type 1 – Fusion d'un Fonds structuré en fiducie en dissolution avec un Fonds structuré en fiducie prorogé, à savoir :

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge*	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
2	Fonds d'actions américaines CI*	Fonds de croissance et de revenu américain Sentry
5	Fonds mondial de petites sociétés CI*	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
6	Fonds canadien de dividendes Harbour*	Fonds de croissance et de revenu Sentry <i>(devant être renommé Fonds nord-américain de dividendes CI)</i>
9	Fonds d'actions mondiales Harbour	Fonds de valeur mondiale CI
12	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	Fonds d'obligations de qualité supérieure CI
13	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature <i>(devant être renommé Fonds d'obligations à rendement élevé Signature)</i>

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
14	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	Fonds de rendement diversifié II Signature <i>(devant être renommé Fonds de rendement diversifié Signature)</i>
15	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	Fonds d'obligations de base améliorées Signature
16	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry*	Série Portefeuilles de revenu
17	Fonds d'actions diversifiées Sentry*	Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry
19	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI

**Fusions avec report d'imposition*

1. Avant la fusion, au besoin, le Fonds structuré en fiducie en dissolution vendra les titres de son portefeuille qui ne correspondent pas à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds structuré en fiducie prorogé. Par conséquent, le Fonds structuré en fiducie en dissolution pourrait détenir temporairement de la trésorerie ou des instruments du marché monétaire et ses actifs pourraient ne pas être entièrement investis conformément à son objectif de placement pendant une brève période avant la réalisation de la fusion.
2. La valeur du portefeuille de placements et des autres actifs du Fonds structuré en fiducie en dissolution sera calculée à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la fusion conformément à la déclaration de fiducie du Fonds structuré en fiducie en dissolution.
3. En ce qui concerne les fusions avec report d'imposition, le Fonds structuré en fiducie en dissolution et le Fonds structuré en fiducie prorogé pourraient déclarer et verser chacun à leurs porteurs de titres une distribution de gains en capital nets réalisés et de revenu net, le cas échéant, et la réinvestir automatiquement afin de s'assurer qu'ils ne seront pas assujettis à l'impôt pour l'année d'imposition en cours.
4. En ce qui concerne les fusions imposables, le Fonds structuré en fiducie en dissolution et le Fonds structuré en fiducie prorogé pourraient déclarer et verser chacun à leurs porteurs de titres une distribution de gains en capital nets réalisés et de revenu net, le cas échéant, et la réinvestir automatiquement. Pour le Fonds en dissolution, cela fera en sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt pour l'année d'imposition en cours, et pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution, cela fera également en sorte qu'ils ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu généré dans le Fonds prorogé avant la fusion.
5. Le Fonds structuré en fiducie en dissolution transférera la quasi-totalité de ses actifs au Fonds structuré en fiducie prorogé. En retour, le Fonds structuré en fiducie prorogé émettra au Fonds structuré en fiducie en dissolution des parts du Fonds structuré en fiducie prorogé d'une valeur liquidative totale correspondant à la valeur des actifs ainsi transférés au Fonds structuré en fiducie prorogé.

6. Le Fonds structuré en fiducie prorogé ne prendra pas en charge les passifs du Fonds structuré en fiducie en dissolution, et le Fonds structuré en fiducie en dissolution conservera suffisamment d'actifs pour acquitter ses passifs estimatifs, le cas échéant, à la date de prise d'effet de la fusion.
7. Immédiatement après, les parts du Fonds structuré en fiducie prorogé reçues par le Fonds structuré en fiducie en dissolution seront distribuées aux porteurs de titres du Fonds structuré en fiducie en dissolution en échange de leurs parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie (quand il est utilisé dans les présentes, le terme « catégorie » comprend également une série).
8. Le Fonds structuré en fiducie en dissolution sera liquidé dans les 30 jours suivant sa fusion.

Fusions avec report d'imposition

Les fusions touchant les Fonds structurés en fiducie en dissolution identifiés par un astérisque (*) dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre sous forme d'« échange admissible » au sens de l'article 132.2 de la Loi de l'impôt (dans chaque cas, un « **échange admissible** »), ce qui permettra aux porteurs de titres de ces Fonds de reporter tout gain en capital réalisé sur leurs parts au moment des fusions applicables.

Fusions imposables

En ce qui concerne les fusions 13 et 19 touchant respectivement le Fonds d'obligations à rendement élevé Marret et le Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry, aucun de ces Fonds structurés en fiducie en dissolution ne constitue à l'heure actuelle une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, il n'est pas possible de mettre en œuvre ces fusions avec report d'imposition.

En ce qui a trait aux autres fusions touchant des Fonds structurés en fiducie en dissolution qui sont effectuées dans le cadre d'une opération imposable, chaque Fonds structuré en fiducie prorogé dispose de reports de pertes en capital prospectifs qu'il perdra si ces fusions sont mises en œuvre avec report d'imposition. De plus, en ce qui concerne les fusions 12 et 18 touchant respectivement le Fonds de revenu stratégique Lawrence Park et le Fonds d'énergie Sentry, le gestionnaire a également établi que la majorité des comptes investis dans chacun des Fonds sont des comptes enregistrés, et les comptes non enregistrés se trouvent, globalement, en position de perte latente. Par conséquent, aucune des fusions dont il est question dans la présente rubrique ne sera mise en œuvre sous forme d'échange admissible ou d'opération à imposition différée. Par conséquent, aucune de ces fusions ne respecte les critères des restructurations pré-agrées en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 5.6 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Chaque fusion sera réalisée dans le cadre d'une opération imposable, et chaque Fonds structuré en fiducie prorogé conservera ses reports de pertes en capital prospectifs non utilisés afin de pouvoir les utiliser pour couvrir les gains en capital réalisés dans les années à venir.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers financiers et fiscaux pour déterminer les conséquences fiscales de ces fusions compte tenu de leur situation personnelle. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Incidences fiscales relatives aux fusions* » plus loin dans la présente circulaire pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Type 2 – Fusion d’un Fonds structuré en société en dissolution avec un Fonds structuré en société prorogé, à savoir :

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
3	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	Catégorie de société d’entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
4	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	Catégorie de société d’entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i>
7	Catégorie de société Harbour	Catégorie de société de placements canadiens CI
8	Catégorie de société d’actions mondiales Harbour	Catégorie de société valeur mondiale CI
10	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature
11	Catégorie de société Voyageur Harbour	Catégorie de société de placements canadiens CI

1. Avant la fusion, au besoin, la société vendra les titres du portefeuille sous-jacent au Fonds structuré en société en dissolution qui ne correspondent pas à l’objectif et aux stratégies de placement du Fonds structuré en société prorogé. Par conséquent, le portefeuille sous-jacent au Fonds structuré en société en dissolution pourrait détenir temporairement de la trésorerie ou des instruments du marché monétaire et ses actifs pourraient ne pas être entièrement investis conformément à son objectif de placement pendant une brève période avant la réalisation de la fusion.
2. La valeur du portefeuille de placements et des autres actifs du Fonds structuré en société en dissolution sera calculée à la fermeture des bureaux à la date de prise d’effet de la fusion conformément aux statuts constitutifs du Fonds structuré en société en dissolution.
3. La société peut déclarer et verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres du Fonds structuré en société en dissolution et/ou du Fonds structuré en société prorogé et les réinvestir automatiquement, selon ce que peut déterminer le gestionnaire au moment de la fusion.
4. Chaque action en circulation du Fonds structuré en société en dissolution sera échangée contre une ou des actions de la catégorie équivalente du Fonds structuré en société prorogé en fonction de leurs valeurs liquidatives relatives.
5. Les actifs et les passifs de la société attribués au Fonds structuré en société en dissolution seront réattribués au Fonds structuré en société prorogé.

6. Les statuts constitutifs de la société, dans leur version modifiée, seront modifiés à nouveau afin d'échanger les actions émises et en circulation du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions du Fonds structuré en société prorogé, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie, de sorte que les porteurs de titres du Fonds structuré en société en dissolution deviendront des porteurs de titres du Fonds structuré en société prorogé et que les actions du Fonds structuré en société en dissolution seront annulées.

Les actions en circulation de chacun des Fonds structurés en société en dissolution seront échangées contre des actions de leur Fonds structuré en société prorogé respectif dans le cadre d'une opération imposable d'une façon qui, aux fins de l'impôt, est semblable à un échange entre différents organismes de placement collectif au sein de la société. Par conséquent, aucune des fusions ne sera mise en œuvre sous forme d'échange admissible ou d'opération à imposition différée en vertu du paragraphe 85(1), 85.1(1), 86(1) ou 87(1) de la Loi de l'impôt (dans chaque cas, un « **roulement prescrit** »). Par conséquent, les fusions ne respectent donc pas les critères des restructurations pré-agrées en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 5.6 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. En conséquence, chaque porteur de titres d'un Fonds structuré en société en dissolution sera réputé avoir disposé de ses actions du Fonds structuré en société en dissolution à leur juste valeur marchande dans le cadre des fusions.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers financiers et fiscaux pour déterminer les conséquences fiscales de ces fusions compte tenu de leur situation personnelle. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Incidences fiscales relatives aux fusions* » plus loin dans la présente circulaire pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Type 3 – Fusion du Fonds d'énergie Sentry avec la Catégorie de société énergie mondiale Signature et fusion de la Catégorie de société aurifère Signature avec la Catégorie de métaux précieux Sentry :

Fusion	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
18	Fonds d'énergie Sentry	Catégorie de société énergie mondiale Signature (une catégorie de la société)
20	Catégorie de société aurifère Signature (une catégorie de la société)	Catégorie de métaux précieux Sentry (une catégorie de Catégorie de société Sentry Ltée)

1. Avant la fusion, au besoin, le Fonds en dissolution ou la société (à l'égard de la Catégorie de société aurifère Signature), selon le cas, vendra les titres du portefeuille du Fonds en dissolution qui ne correspondent pas à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds prorogé. Par conséquent, le Fonds en dissolution pourrait détenir temporairement de la trésorerie ou des instruments du marché monétaire et ses actifs pourraient ne pas être entièrement investis conformément à son objectif de placement pendant une brève période avant la réalisation de la fusion.
2. La valeur du portefeuille de placements et des autres actifs du Fonds en dissolution sera calculée à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la fusion conformément aux documents constitutifs du Fonds en dissolution.

3. En ce qui concerne la fusion 18, le Fonds d'énergie Sentry pourrait déclarer et verser chacun à leurs porteurs de titres une distribution de gains en capital nets réalisés et de revenu net, le cas échéant, et la réinvestir automatiquement afin de s'assurer qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt pour l'année d'imposition en cours.
4. En ce qui concerne la fusion 18, la société peut déclarer et verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres du Fonds prorogé et les réinvestir automatiquement, selon ce que peut déterminer le gestionnaire au moment de la fusion.
5. En ce qui concerne la fusion 20, la société peut déclarer et verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres du Fonds en dissolution et les réinvestir automatiquement, selon ce que peut déterminer le gestionnaire au moment de la fusion.
6. En ce qui concerne la fusion 20, Catégorie de société Sentry Ltée peut déclarer et verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres du Fonds prorogé et les réinvestir automatiquement, selon ce que peut déterminer le gestionnaire au moment de la fusion.
7. La société ou Catégorie de société Sentry Ltée, selon le cas, fera l'acquisition de la quasi-totalité des actifs du Fonds en dissolution. En retour, la société ou Catégorie de société Sentry Ltée, selon le cas, émettra au Fonds en dissolution pertinent des actions du Fonds prorogé d'une valeur liquidative totale correspondant à la valeur des actifs ainsi transférés à la société ou à Catégorie de société Sentry Ltée, selon le cas.
8. La société, Catégorie de société Sentry Ltée et le Fonds prorogé ne prendront pas en charge les passifs du Fonds en dissolution, et ce dernier conservera suffisamment d'actifs pour acquitter ses passifs estimatifs, le cas échéant, à la date de prise d'effet de la fusion.
9. Immédiatement après, les actions du Fonds prorogé reçues par le Fonds en dissolution seront distribuées aux porteurs de titres du Fonds en dissolution en échange de leurs titres du Fonds en dissolution, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie (quand il est utilisé dans les présentes, le terme « catégorie » comprend également une série).
10. Le Fonds en dissolution sera liquidé dans les 30 jours suivant sa fusion.
11. En ce qui concerne la fusion 20, les statuts constitutifs de la société, dans leur version modifiée, seront modifiés de nouveau de sorte que toutes les actions émises et en circulation du Fonds en dissolution soient annulées.

Aucune fusion ne sera mise en œuvre sous forme d'échange admissible ou de roulement prescrit. Les fusions ne respectent donc pas les critères des restructurations pré-agrées en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 5.6 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. En conséquence, chaque porteur de titres d'un Fonds en dissolution sera réputé avoir disposé de ses titres du Fonds en dissolution à leur juste valeur marchande dans le cadre des fusions.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers financiers et fiscaux pour déterminer les conséquences fiscales de ces fusions compte tenu de leur situation personnelle. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Incidences fiscales relatives aux fusions* » plus loin dans la présente circulaire pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Titres de catégories ou séries équivalentes devant être reçus par les Fonds en dissolution

Les porteurs de titres d'une catégorie ou série d'un Fonds en dissolution (individuellement, une « **catégorie en dissolution** ») recevront des titres de la catégorie ou série équivalente de son Fonds prorogé correspondant, laquelle est indiquée vis-à-vis de chaque catégorie en dissolution dans le tableau ci-après :

Fusion	Fonds en dissolution		Fonds prorogé
1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5 (nouvelle)</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie PP (nouvelle)</i>
2	Fonds d'actions américaines CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie D</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds de croissance et de revenu américain Sentry <i>Série A</i> <i>Série D (nouvelle)</i> <i>Série E</i> <i>Série EF</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i> <i>Série O</i> <i>Série P</i>
3	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie EFT8</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W</i> <i>Catégorie WT8</i>	→	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie EFT8</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W</i> <i>Catégorie WT8</i>
4	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>

Fusion	Fonds en dissolution		Fonds prorogé
5	Fonds mondial de petites sociétés CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie Prestige</i>	→	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie Prestige (nouvelle)</i>
6	Fonds canadien de dividendes Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT6</i> <i>Catégorie D</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds de croissance et de revenu Sentry <i>Série A</i> <i>Série AT6 (nouvelle)</i> <i>Série D (nouvelle)</i> <i>Série E (nouvelle)</i> <i>Série EF (nouvelle)</i> <i>Série F</i> <i>Série O (nouvelle)</i> <i>Série P</i>
7	Catégorie de société Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie ET8</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W</i> <i>Catégorie WT8</i>	→	Catégorie de société de placements canadiens CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie ET8</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W (nouvelle)</i> <i>Catégorie WT8 (nouvelle)</i>

Fusion	Fonds en dissolution		Fonds prorogé
8	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT5</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W</i> <i>Catégorie WT8</i>	→	Catégorie de société valeur mondiale CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5 (nouvelle)</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie IT8</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT5</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i> <i>Catégorie W</i> <i>Catégorie WT8</i>
9	Fonds d'actions mondiales Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds de valeur mondiale CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>
10	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie ET5</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie EFT5</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT5</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i>	→	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie AT5</i> <i>Catégorie AT8</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie ET5</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie EFT5</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie FT5</i> <i>Catégorie FT8</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie OT5</i> <i>Catégorie OT8</i> <i>Catégorie P</i>
11	Catégorie de société Voyageur Harbour <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Catégorie de société de placements canadiens CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>

Fusion	Fonds en dissolution		Fonds prorogé
12	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds d'obligations de qualité supérieure CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>
13	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie P</i>	→	Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie P</i>
14	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série F</i> <i>Série O</i> <i>Série P</i>	→	Fonds de rendement diversifié II Signature <i>Catégorie Z (nouvelle)</i> <i>Catégorie Z (nouvelle)</i> <i>Catégorie Y (nouvelle)</i> <i>Catégorie OO (nouvelle)</i> <i>Catégorie PP (nouvelle)</i>
15	Fonds d'obligations canadiennes Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i>	→	Fonds d'obligations de base améliorées Signature <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i>
16	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i>	→	Série Portefeuilles de revenu <i>Catégorie Z (nouvelle)</i> <i>Catégorie Z (nouvelle)</i> <i>Catégorie Y (nouvelle)</i> <i>Catégorie I</i>
17	Fonds d'actions diversifiées Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série E</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i> <i>Série O</i> <i>Série P</i>	→	Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série E</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i> <i>Série O</i> <i>Série P</i>

Fusion	Fonds en dissolution		Fonds prorogé
18	Fonds d'énergie Sentry <i>Série A</i> <i>Série B</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i> <i>Série P</i> <i>Série X</i>	→	Catégorie de société énergie mondiale Signature <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I (nouvelle)</i> <i>Catégorie PP (nouvelle)</i> <i>Catégorie X (nouvelle)</i>
19	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry <i>Série A</i> <i>Série F</i>	→	Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie F</i>
20	Catégorie de société aurifère Signature <i>Catégorie A</i> <i>Catégorie E</i> <i>Catégorie EF</i> <i>Catégorie F</i> <i>Catégorie I</i> <i>Catégorie O</i> <i>Catégorie P</i>	→	Catégorie de métaux précieux Sentry <i>Série A</i> <i>Série E</i> <i>Série EF</i> <i>Série F</i> <i>Série I</i> <i>Série O</i> <i>Série P</i>

MISE EN ŒUVRE DES FUSIONS

Si les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution approuvent sa fusion, il est proposé que la fusion ait lieu après la fermeture des bureaux vers le 22 novembre 2019 ou à toute autre date ultérieure que peut fixer CI, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et, dans le cas des fusions 3, 4, 7, 8, 10 et 11, sous réserve de l'approbation des porteurs de titres de chaque Fonds structuré en société prorogé, respectivement. CI peut reporter à une date ultérieure la mise en œuvre d'une fusion approuvée et peut également choisir de ne pas réaliser une fusion. Il est prévu que les fusions 3, 4, 7, 8, 10, 11 et 20 auront lieu après la fermeture des bureaux le 3 avril 2020 ou vers cette date.

Si une fusion proposée est approuvée par les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution, le droit des porteurs de titres de faire racheter ou d'échanger leurs titres de ce Fonds en dissolution prendra fin à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la fusion. Les porteurs de titres du Fonds en dissolution auront par la suite le droit de faire racheter, dans le cours normal des activités, les titres du Fonds prorogé qu'ils acquerront dans le cadre de la fusion, et ces titres seront assujettis aux mêmes frais de rachat, s'il en est, qui s'appliquaient aux titres du Fonds en dissolution qu'ils détenaient avant la fusion. Après chaque fusion, tous les programmes facultatifs, y compris les programmes de retrait automatique et les programmes de souscription automatique, qui avaient été établis à l'égard du Fonds en dissolution seront rétablis dans des programmes comparables à l'égard de son Fonds prorogé correspondant, sauf indication contraire des investisseurs. Les porteurs de titres peuvent modifier tout programme facultatif en tout temps, et les porteurs de titres du Fonds en dissolution qui souhaitent participer à un programme de souscription automatique ou à un autre programme facultatif relativement à leurs avoirs dans le Fonds prorogé pourront le faire après la fusion.

Si une fusion proposée n'est pas approuvée par les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution ou d'un Fonds structuré en société prorogé, le cas échéant, seuls les réinvestissements de dividendes et les rachats de titres du Fonds en dissolution seront autorisés après l'assemblée, et les souscriptions de titres du Fonds en dissolution et les échanges en vue d'obtenir des titres de ce Fonds ne seront plus autorisés (y compris les souscriptions effectuées dans le cadre des programmes de souscription automatique) jusqu'à nouvel ordre.

COMPARAISONS DES FONDS

Voici une description de certaines des caractéristiques communes à chaque Fonds en dissolution et à son Fonds prorogé.

Caractéristiques	Description
Gestionnaire	CI est le gestionnaire de chaque Fonds.
Conseiller en valeurs	CI est le conseiller en valeurs de chaque Fonds, et si CI a retenu les services d'un ou de plusieurs sous-conseillers en valeurs, leur nom est indiqué dans les tableaux comparatifs qui suivent.
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres de chaque Fonds sont des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés (les « régimes enregistrés »).
Frais de gestion	<p>Les frais de gestion imputés à chaque catégorie ou série de titres d'un Fonds prorogé sont identiques (et, dans certains cas, inférieurs) à ceux imputés à la catégorie ou série de titres équivalente de son Fonds en dissolution correspondant.</p> <p>Les frais de gestion sont versés en contrepartie des services de gestion de portefeuille, de placement et de gestion que nous fournissons ou faisons fournir et de la surveillance des services des sous-conseillers en valeurs relativement à chaque Fonds ainsi que des courtages et des commissions de suivi applicables et des services de commercialisation et de promotion du Fonds.</p>
Frais d'administration / Frais d'administration relatifs à la GPP	<p>Les frais d'administration ou frais d'administration relatifs à la GPP, selon le cas, payables à l'égard de chaque catégorie ou série de chacun des Fonds prorogés seront identiques (et, dans certains cas, inférieurs) aux frais d'administration ou frais d'administration relatifs à la GPP qui sont actuellement payables à l'égard de la catégorie ou série correspondante du Fonds en dissolution applicable.</p> <p>CI prend en charge certains des frais d'exploitation de chacun des Fonds en contrepartie de frais d'administration ou de frais d'administration relatifs à la GPP.</p>

Les tableaux qui suivent présentent l'objectif de placement fondamental, le ou les sous-conseillers en valeurs, s'il y a lieu, la valeur liquidative, les frais de gestion, les frais d'administration/frais d'administration relatifs à la GPP, la politique en matière de distributions et le taux de rendement annuel de chaque Fonds en dissolution et de son Fonds prorogé :

Fusion 1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge (Fonds en dissolution)	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement fondamental du Fonds en dissolution est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des <u>actions ordinaires de sociétés canadiennes</u> .	L'objectif de placement du Fonds prorogé est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des <u>actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde</u> .
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes et que le Fonds prorogé investit principalement partout dans le monde, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds ne sont pas semblables pour l'essentiel.</i>	
Catégorie CIFSC	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation principalement canadiennes	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation canadiennes	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	454 606 728 \$	13 231 506 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 (nouvelle) Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie PP – maximum de 0,95 (nouvelle)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie AT5 – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20	Catégorie A – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie AT5 – 0,20 (nouvelle) Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie O – 0,15 PP – 0,15 (nouvelle) <i>* au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>

Fusion 1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge (Fonds en dissolution)	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Politique en matière de distributions	Annuellement	Annuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : -9,5 % 3 ans : 3,8 % 5 ans : 4,1 % 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F*</u> 1 an : -10,3 % 3 ans : 5,0 % 5 ans : 7,8 % 10 ans : s.o. <i>*Il s'agit des rendements de la version Catégorie de société du Fonds prorogé, puisque la version Catégorie de société a un portefeuille identique et des antécédents plus longs. Les taux de rendement historiques du Fonds prorogé sont indiqués dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.</i>

Fusion 2	Fonds d'actions américaines CI (Fonds en dissolution)	Fonds de croissance et de revenu américain Sentry (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés des États-Unis.</u></p>	<p>L'objectif de placement du Fonds prorogé est d'obtenir un équilibre entre revenu courant et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres de capitaux propres américains donnant droit à des dividendes</u>, dont des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, des titres portant intérêt comme des obligations, des lettres de change ou des acceptations bancaires.</p>
	<p><i>Étant donné que le Fonds en dissolution cherche à obtenir une croissance du capital à long terme et que le Fonds prorogé recherche un équilibre entre revenu courant et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains donnant droit à des dividendes, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel.</u></i></p>	
Catégorie CIFSC	Actions américaines	Actions américaines
Type de fonds	Actions américaines	Actions américaines
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	246 396 710 \$	2 568 769 537 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie D – 1,65 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Série A – 1,95 Série D – 1,65 (nouvelle) Série E – 1,90 Série EF – 0,90 Série F – 0,95 Série I – maximum de 0,95 Série O – maximum de 0,90 Série P – maximum de 0,95
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,21 Catégorie D – 0,21 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,21 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,21	Série A – 0,18 Série D – 0,21 (nouvelle) Série E – 0,19 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série EF – 0,19 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série F – 0,18 Série I – s.o. Série O – 0,19 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série P – 0,14 <i>*au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>

Fusion 2	Fonds d'actions américaines CI <i>(Fonds en dissolution)</i>	Fonds de croissance et de revenu américain Sentry <i>(Fonds prorogé)</i>
Politique en matière de distributions	Annuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 5,0 % 3 ans : 8,7 % 5 ans : 9,1 % 10 ans : 11,3 %	<u>Série F</u> 1 an : 4,9 % 3 ans : 10,7 % 5 ans : 12,2 % 10 ans : s.o.

Fusion 3	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI (Fonds en dissolution)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	Le Fonds en dissolution vise à obtenir la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés à petite capitalisation canadiennes</u> . Le Fonds peut également investir dans des titres étrangers.	L'objectif de placement du Fonds prorogé est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des <u>actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde</u> . <i>Stratégie : Le fonds misera sur <u>des petites et des moyennes sociétés</u>, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.</i>
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution cherche à investir principalement dans des sociétés à petite capitalisation canadiennes et que le Fonds prorogé investit principalement dans des sociétés situées partout dans le monde, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel</u>.</i>	
Catégorie CIFSC	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation principalement canadiennes	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation canadiennes	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	121 370 605 \$	433 910 780 \$
Sous-conseiller en valeurs	QV Investors Inc.	s.o. CI Investments Inc. est le conseiller en valeurs du Fonds prorogé.
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie EFT8 – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie W – négociables Catégorie WT8 – négociables	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie EFT8 – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie W – négociables Catégorie WT8 – négociables

Fusion 3	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i> <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie AT8 – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie EFT8 – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20 Catégorie W – 0,14 Catégorie WT8 – 0,14	Catégorie A – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie AT8 – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie EFT8 – 0,15 Catégorie F – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie W – 0,16 (les frais seront ramenés à 0,14)* Catégorie WT8 – 0,16 (les frais seront ramenés à 0,14)* <i>*au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : -10,8 % 3 ans : -0,6 % 5 ans : 0,4 % 10 ans : 8,4 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : -10,3 % 3 ans : 5,0 % 5 ans : 7,8 % 10 ans : s.o.

Fusion 4	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI (Fonds en dissolution)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <u>(semblable pour l'essentiel)</u>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est de chercher à obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans <u>des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés de petite à moyenne capitalisation situées partout dans le monde</u>. Des placements importants peuvent être faits dans tous les pays, y compris sur des marchés développés et nouveaux ou dans de nouveaux secteurs de tout marché.</p>	<p>L'objectif de placement du Fonds prorogé est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans <u>des actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde</u>.</p> <p><i>Stratégie : Le fonds misera sur des <u>petites et des moyennes sociétés</u>, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.</i></p>
	<p><i>Malgré l'absence d'une référence aux sociétés de faible à moyenne capitalisation dans les objectifs du Fonds prorogé, la stratégie du Fonds prorogé fait une telle référence et ce Fonds est exploité en conséquence depuis sa création. Notez également que la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Par conséquent, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>sont semblables pour l'essentiel</u>.</i></p>	
Catégorie CIFSC	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	48 970 978 \$	433 910 780 \$
Sous-conseiller en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc.	s.o. CI Investments Inc. est le conseiller en valeurs du Fonds prorogé.
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00

Fusion 4	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge <i>(devant être renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge)</i> <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,22 Catégorie AT8 – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22	Catégorie A – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie AT8 – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* <i>*au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : -13,9 % 3 ans : 2,5 % 5 ans : 5,5 % 10 ans : 9,3 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : -10,3 % 3 ans : 5,0 % 5 ans : 7,8 % 10 ans : s.o.

Fusion 5	Fonds mondial de petites sociétés CI (Fonds en dissolution)	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est de chercher à obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés de faible à moyenne capitalisation situées partout dans le monde</u>. Des placements importants peuvent être faits dans tous les pays, y compris sur des marchés développés et nouveaux ou dans de nouveaux secteurs de tout marché.</p> <p><i>Malgré l'absence d'une référence aux sociétés de faible à moyenne capitalisation dans les objectifs du Fonds prorogé, la stratégie du Fonds prorogé fait une telle référence et ce Fonds est exploité en conséquence depuis sa création. Notez également que la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Par conséquent, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds sont semblables pour l'essentiel.</i></p>	<p>L'objectif de placement du Fonds prorogé est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des <u>actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde</u>.</p> <p><i>Stratégie : Le fonds misera sur des petites et des moyennes sociétés, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.</i></p>
Catégorie CIFSC	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales	Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	62 797 729 \$	13 231 506 \$
Sous-conseiller en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc.	s.o. CI Investments Inc. est le conseiller en valeurs du Fonds prorogé.
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie Prestige – 1,00	Catégorie A – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie Prestige – 1,00 (nouvelle)

Fusion 5	Fonds mondial de petites sociétés CI (Fonds en dissolution)	Fonds d'entreprises de croissance Cambridge (devant être renommé Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge) (Fonds prorogé)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22 Catégorie Prestige – 0,22	Catégorie A – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,20)* Catégorie Prestige – 0,22 (nouvelle) <i>*au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>
Politique en matière de distributions	Annuellement	Annuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : -13,8 % 3 ans : 2,2 % 5 ans : 5,5 % 10 ans : 9,4 %	<u>Catégorie F*</u> 1 an : -10,3 % 3 ans : 5,0 % 5 ans : 7,8 % 10 ans : s.o. <i>*Il s'agit des rendements de la version Catégorie de société du Fonds prorogé, puisque la version Catégorie de société a un portefeuille identique et des antécédents plus longs. Les taux de rendement historiques du Fonds prorogé sont indiqués dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.</i>

Fusion 6	Fonds canadien de dividendes Harbour (Fonds en dissolution)	Fonds de croissance et de revenu Sentry (devant être renommé Fonds nord-américain de dividendes CI) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif de placement fondamental du Fonds en dissolution est d'atteindre un équilibre entre un revenu élevé de dividendes et une croissance du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'<u>actions ordinaires canadiennes qui génèrent des dividendes ou qui devraient en générer</u> et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées à haut rendement et des titres portant intérêt.</p> <p>Pour atteindre son objectif, le Fonds en dissolution a comme politique de placement d'investir la plupart de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions de sociétés canadiennes qui génèrent des flux de trésorerie disponibles dégageant une source de revenu stable et dont les titres se négocient à un escompte suffisant par rapport à leur valeur intrinsèque.</p>	<p>L'objectif de placement du Fonds prorogé est d'obtenir un équilibre entre revenu courant et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres de capitaux propres et à revenu nord-américains donnant droit à des dividendes et/ou à des distributions</u>, dont des titres de fiducies de revenu, des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, des titres portant intérêt comme des obligations, des lettres de change ou des acceptations bancaires.</p>
	<p><i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des actions canadiennes qui génèrent des dividendes et que le Fonds prorogé investit principalement dans des titres de capitaux propres et à revenu nord-américains donnant droit à des dividendes et/ou à des distributions, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel</u>.</i></p>	
Catégorie CIFSC	Actions canadiennes de dividendes et de revenu	Actions canadiennes de dividendes et de revenu
Type de fonds	Dividendes canadiens	Actions canadiennes de dividendes et de revenu
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	59 524 173 \$	466 039 130 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT6 – 2,00 Catégorie D – 1,65 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Série A – 1,85 Série AT6 – 1,85 (nouvelle) Série D – 1,65 (nouvelle) Série E – 1,85 (nouvelle) Série EF – 0,85 (nouvelle) Série F – 0,85 Série O – 0,85 (nouvelle) Série P – maximum de 0,85

Fusion 6	Fonds canadien de dividendes Harbour <i>(Fonds en dissolution)</i>	Fonds de croissance et de revenu Sentry <i>(devant être renommé Fonds nord-américain de dividendes CI)</i> <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie AT6 – 0,20 Catégorie D – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20	Série A – 0,19 Série AT6 – 0,19 (nouvelle) Série D – 0,20 (nouvelle) Série E – 0,15 (nouvelle) Série EF – 0,15 (nouvelle) Série F – 0,17 Série O – 0,15 (nouvelle) Série P – 0,15
Politique en matière de distributions	Revenu, trimestriellement Gains en capital, annuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 10,5 % 3 ans : 8,8 % 5 ans : 4,5 % 10 ans : 8,4 %	<u>Série F</u> 1 an : 7,9 % 3 ans : 7,6 % 5 ans : 5,3 % 10 ans : 11,0 %

Fusion 7	Catégorie de société Harbour (Fonds en dissolution)	Catégorie de société de placements canadiens CI (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme maximale.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des <u>titres de capitaux propres connexes de grande qualité de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation</u> qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un bon potentiel de croissance future.</p>	<p>L'objectif du Fonds prorogé est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, principalement dans des <u>actions de grandes sociétés canadiennes</u>.</p>
	<p><i>Malgré l'absence d'une référence aux sociétés de moyenne à grande capitalisation dans l'objectif du Fonds prorogé, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds sont <u>semblables pour l'essentiel</u> puisqu'il est fait référence à d'importantes sociétés canadiennes et que la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Notez également que les Fonds qui se trouvent dans la catégorie CIFSC « Actions principalement canadiennes » doivent avoir une capitalisation boursière moyenne supérieure au seuil maximal de la catégorie Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation principalement canadiennes.</i></p>	
Catégorie CIFSC	Actions principalement canadiennes	Actions principalement canadiennes
Type de fonds	Actions canadiennes	Actions canadiennes
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	425 005 901 \$	320 769 912 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie ET8 – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie FT5 – 1,00 Catégorie FT8 – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie OT8 – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie W – négociables Catégorie WT8 – négociables	Catégorie A – 1,95 Catégorie AT5 – 1,95 Catégorie AT8 – 1,95 Catégorie E – 1,95 Catégorie ET8 – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 0,95 Catégorie FT5 – 0,95 Catégorie FT8 – 0,95 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie OT8 – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 0,95 Catégorie W – négociables (nouvelle) Catégorie WT8 – négociables (nouvelle)

Fusion 7	Catégorie de société Harbour (Fonds en dissolution)	Catégorie de société de placements canadiens CI (Fonds prorogé)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie AT5 – 0,20 Catégorie AT8 – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie ET8 – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie FT5 – 0,20 Catégorie FT8 – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,20 Catégorie W – 0,14 Catégorie WT8 – 0,14	Catégorie A – 0,20 Catégorie AT5 – 0,20 Catégorie AT8 – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie ET8 – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie FT5 – 0,20 Catégorie FT8 – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,20 Catégorie W – 0,14 (nouvelle) Catégorie WT8 – 0,14 (nouvelle)
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 3,9 % 3 ans : 4,3 % 5 ans : 0,9 % 10 ans : 4,6 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : 3,5 % 3 ans : 6,7 % 5 ans : 4,0 % 10 ans : 7,4 %

Fusion 8	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société valeur mondiale CI <i>(Fonds prorogé)</i>
<p>Objectif de placement</p> <p><i>(semblable pour l'essentiel)</i></p>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme tout en préservant le capital.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans les <u>titres de capitaux propres et les titres de capitaux propres connexes de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation situées partout dans le monde</u> qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un bon potentiel de croissance future et dont le cours est intéressant. Le Fonds en dissolution effectuera des placements principalement dans les principaux pays industrialisés et peut investir sur des marchés émergents.</p> <p><i>Malgré l'absence d'une référence aux sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les objectifs du Fonds prorogé, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds sont semblables pour l'essentiel puisque la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Notez également que les Fonds qui se trouvent dans la catégorie CIFSC « Actions mondiales » doivent avoir une capitalisation boursière moyenne supérieure au seuil maximal de la catégorie Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales.</i></p>	<p>L'objectif du Fonds prorogé est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en repérant des titres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés situées partout dans le monde</u>. Le Fonds prorogé peut faire des placements importants dans tout pays, y compris les marchés en émergence ou les secteurs d'activité en émergence de tout marché.</p>
Catégorie CIFSC	Actions mondiales	Actions mondiales
Type de fonds	Actions mondiales	Actions mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	274 178 610 \$	38 855 316 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie FT5 – 1,00 Catégorie FT8 – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie OT5 – maximum de 0,95 Catégorie OT8 – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie W – négociables Catégorie WT8 – négociables	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie EF – 0,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie FT5 – 1,00 (nouvelle) Catégorie FT8 – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie OT5 – maximum de 0,95 Catégorie OT8 – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00 Catégorie W – négociables Catégorie WT8 – négociables

Fusion 8	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société valeur mondiale CI <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,22 Catégorie AT5 – 0,22 Catégorie AT8 – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie FT5 – 0,22 Catégorie FT8 – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT5 – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,22 Catégorie W – 0,16 Catégorie WT8 – 0,16	Catégorie A – 0,22 Catégorie AT5 – 0,22 Catégorie AT8 – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie FT5 – 0,22 (nouvelle) Catégorie FT8 – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie IT8 – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT5 – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,22 Catégorie W – 0,16 Catégorie WT8 – 0,16
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 1,2 % 3 ans : 5,7 % 5 ans : 3,6 % 10 ans : 8,0 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : 0,7 % 3 ans : 6,4 % 5 ans : 8,7 % 10 ans : 9,3 %

Fusion 9	Fonds d'actions mondiales Harbour (Fonds en dissolution)	Fonds de valeur mondiale CI (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme tout en préservant le capital. Le Fonds investit principalement dans les <u>titres de capitaux propres et les titres de capitaux propres connexes de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation situées partout dans le monde</u> qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un bon potentiel de croissance future et dont le cours est intéressant. Le Fonds en dissolution effectuera des placements principalement dans les principaux pays industrialisés et peut investir sur des marchés émergents.</p> <p><i>Malgré l'absence d'une référence aux sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les objectifs du Fonds prorogé, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds sont semblables pour l'essentiel puisque la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Notez également que les Fonds qui se trouvent dans la catégorie CIFSC « Actions mondiales » doivent avoir une capitalisation boursière moyenne supérieure au seuil maximal de la catégorie Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation mondiales.</i></p>	<p>L'objectif du Fonds prorogé est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en repérant des titres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés situées partout dans le monde</u>. Le Fonds prorogé peut faire des placements importants dans tout pays, y compris les marchés en émergence ou les secteurs d'activité en émergence de tout marché.</p>
Catégorie CIFSC	Actions mondiales	Actions mondiales
Type de fonds	Actions mondiales	Actions mondiales
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	629 048 \$	58 075 482 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie F – 1,00 Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Catégorie A – 2,00 Catégorie F – 1,00 Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,22 Catégorie F – 0,22 Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22	Catégorie A – 0,22 Catégorie F – 0,22 Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,22
Politique en matière de distributions	Annuellement	Annuellement

Fusion 9	Fonds d'actions mondiales Harbour (Fonds en dissolution)	Fonds de valeur mondiale CI (Fonds prorogé)
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F*</u> 1 an : 1,2 % 3 ans : 5,7 % 5 ans : 3,6 % 10 ans : 8,0 % <i>*Il s'agit des rendements de la version Catégorie de société du Fonds en dissolution, puisque la version Catégorie de société a un portefeuille identique et des antécédents plus longs. Les taux de rendement historiques du Fonds en dissolution sont indiqués dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.</i>	<u>Catégorie F</u> 1 an : 1,0 % 3 ans : 6,7 % 5 ans : 9,0 % 10 ans : 9,4 %

Fusion 10	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour (Fonds en dissolution)	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir un rendement global à long terme en établissant un équilibre prudent entre le revenu et la plus-value du capital.</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres, des titres de capitaux propres connexes et des titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde</u>. Aucune limite n'est imposée au Fonds en dissolution quant au montant qu'il peut investir dans un pays ou dans une catégorie d'actifs ni quant à la durée d'un placement dans chaque catégorie d'actif. Ces données changeront en fonction des conditions du marché.</p>	<p>L'objectif du Fonds prorogé est de réaliser un revenu et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison de <u>titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe émis par des sociétés situées partout dans le monde</u>. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres de capitaux propres connexes et des titres d'autres OPC.</p>
Catégorie CIFSC	Équilibrés mondiaux d'actions	Équilibrés mondiaux neutres
Type de fonds	Équilibrés mondiaux	Équilibrés mondiaux
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	235 873 115 \$	1 532 896 423 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,85 Catégorie ET5 – 1,85 Catégorie EF – 0,85 Catégorie EFT5 – 0,85 Catégorie F – 1,00 Catégorie FT5 – 1,00 Catégorie FT8 – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,85 Catégorie OT5 – maximum de 0,85 Catégorie OT8 – maximum de 0,85 Catégorie P – maximum de 1,00	Catégorie A – 2,00 Catégorie AT5 – 2,00 Catégorie AT8 – 2,00 Catégorie E – 1,85 Catégorie ET5 – 1,85 Catégorie EF – 0,85 Catégorie EFT5 – 0,85 Catégorie F – 1,00 Catégorie FT5 – 1,00 Catégorie FT8 – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,85 Catégorie OT5 – maximum de 0,85 Catégorie OT8 – maximum de 0,85 Catégorie P – maximum de 1,00

Fusion 10	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,22 Catégorie AT5 – 0,22 Catégorie AT8 – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie ET5 – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie EFT5 – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie FT5 – 0,22 Catégorie FT8 – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT5 – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,22	Catégorie A – 0,22 Catégorie AT5 – 0,22 Catégorie AT8 – 0,22 Catégorie E – 0,15 Catégorie ET5 – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie EFT5 – 0,15 Catégorie F – 0,22 Catégorie FT5 – 0,22 Catégorie FT8 – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie OT5 – 0,15 Catégorie OT8 – 0,15 Catégorie P – 0,22
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : -2,8 % 3 ans : 2,1 % 5 ans : 4,6 % 10 ans : 7,6 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : 2,1 % 3 ans : 7,1 % 5 ans : 7,2 % 10 ans : 8,7 %

Fusion 11	Catégorie de société Voyageur Harbour (Fonds en dissolution)	Catégorie de société de placements canadiens CI (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	<p>L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme maximale.</p> <p>Ce Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés canadiennes</u> qui, selon le conseiller en valeurs, présentent un bon potentiel de croissance.</p>	<p>L'objectif du Fonds prorogé est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, principalement dans des <u>actions de grandes sociétés canadiennes</u>.</p>
	<p><i>Malgré l'absence d'une référence aux grandes sociétés canadiennes dans l'objectif du Fonds en dissolution, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds sont <u>semblables pour l'essentiel</u> puisque la catégorie CIFSC et le niveau de risque des Fonds sont identiques. Notez également que les Fonds qui se trouvent dans la catégorie CIFSC « Actions principalement canadiennes » doivent avoir une capitalisation boursière moyenne supérieure au seuil maximal de la catégorie Actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation principalement canadiennes.</i></p>	
Catégorie CIFSC	Actions principalement canadiennes	Actions principalement canadiennes
Type de fonds	Actions canadiennes	Actions canadiennes
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	5 735 179 \$	320 769 912 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 2,00 Catégorie E – 1,95 Catégorie F – 1,00 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 1,00	Catégorie A – 1,95 Catégorie E – 1,95 Catégorie F – 0,95 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,95 Catégorie P – maximum de 0,95
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20	Catégorie A – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Trimestriellement

Fusion 11	Catégorie de société Voyageur Harbour <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société de placements canadiens CI <i>(Fonds prorogé)</i>
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 4,2 % 3 ans : 5,1 % 5 ans : 3,0 % 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 3,5 % 3 ans : 6,7 % 5 ans : 4,0 % 10 ans : 7,4 %

Fusion 12	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park (Fonds en dissolution)	Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est d'investir principalement dans <u>des titres de créance de qualité de sociétés émettrices dans divers pays</u> . Le Fonds en dissolution peut également investir dans des titres qui, selon le conseiller en valeurs, offrent un rendement relatif plus élevé et la possibilité de réaliser une plus-value en capital, notamment des obligations de sociétés qui ne sont pas notées ou dont la notation est inférieure à celle des titres de qualité élevée, des actions privilégiées, des obligations convertibles, des titres de créance à taux variable, des obligations des marchés émergents et des fonds négociés en bourse. Le Fonds en dissolution peut également couvrir le risque lié aux taux d'intérêt.	L'objectif du Fonds prorogé est de générer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d' <u>obligations émises par des sociétés de divers pays, qui ont obtenu la note BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation reconnue</u> .
	<i>Étant donné que l'objectif du Fonds prorogé fait référence à l'investissement principal dans des obligations qui ont obtenu la note BBB- ou une note supérieure (et lorsque des obligations de qualité ont obtenu une note de BBB ou une note supérieure), le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds ne sont pas semblables pour l'essentiel.</i>	
Catégorie CIFSC	Revenu fixe de sociétés mondiales	Revenu fixe de sociétés mondiales
Type de fonds	Revenu fixe mondial	Revenu fixe mondial
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	6 560 609 \$	717 962 873 \$
Sous-conseiller en valeurs	Lawrence Park Asset Management Ltd.	Marret Asset Management Inc.
Frais de gestion	Catégorie A – 1,25 Catégorie E – 1,20 Catégorie F – 0,75 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,70 Catégorie P – maximum de 0,75	Catégorie A – 1,25 Catégorie E – 1,05 Catégorie F – 0,75 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,55 Catégorie P – maximum de 0,75

Fusion 12	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park <i>(Fonds en dissolution)</i>	Fonds d'obligations de qualité supérieure CI <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,20	Catégorie A – 0,17 Catégorie E – 0,15 Catégorie F – 0,17 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,17
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 2,3 % 3 ans : 2,5 % 5 ans : 2,2 % 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 8,0 % 3 ans : 3,5 % 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.

Fusion 13	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret <i>(Fonds en dissolution)</i>	Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature <i>(devant être renommé Fonds d'obligations à rendement élevé Signature)</i> <i>(Fonds prorogé)</i>
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif du Fonds en dissolution est de générer un revenu et une plus-value du capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d' <u>obligations à rendement élevé de sociétés nord-américaines.</u>	L'objectif du Fonds en dissolution est d'obtenir un revenu et de réaliser une plus-value du capital en investissant dans <u>des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde.</u>
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des obligations à rendement élevé de sociétés nord-américaines et que le Fonds prorogé investit principalement dans des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds ne sont pas semblables pour l'essentiel.</i>	
Catégorie CIFSC	Revenu fixe à rendement élevé	Revenu fixe à rendement élevé
Type de fonds	Obligation à rendement élevé	Obligation à rendement élevé
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	1 169 277 \$	91 036 355 \$
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.	s.o. CI Investments Inc. est le conseiller en valeurs du Fonds prorogé.
Frais de gestion	Catégorie A – 1,55 Catégorie E – 1,30 Catégorie EF – 0,55 Catégorie F – 0,80 Catégorie P – maximum de 0,80	Catégorie A – 1,55 Catégorie E – 1,30 Catégorie EF – 0,55 Catégorie F – 0,80 Catégorie P – maximum de 0,80
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie P – 0,20	Catégorie A – 0,20 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,20 Catégorie P – 0,20
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 4,1 % 3 ans : 4,0 % 5 ans : 2,8 % 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 5,8 % 3 ans : 6,1 % 5 ans : 5,7 % 10 ans : s.o.

Fusion 14	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry (Fonds en dissolution)	Fonds de rendement diversifié II Signature (devant être renommé Fonds de rendement diversifié Signature) (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif du Fonds en dissolution est de procurer un revenu régulier ainsi qu'une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres ayant des positions sur des <u>catégories d'actifs spécialisés, dont l'immobilier et les infrastructures, et de titres à revenu fixe mondiaux.</u>	L'objectif de placement fondamental du Fonds prorogé est de générer un revenu élevé au moyen d'une exposition à un portefeuille de <u>titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres à rendement élevé de partout dans le monde.</u>
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des titres ayant des positions sur des catégories d'actifs spécialisés (y compris des titres à revenu fixe) et que le Fonds prorogé investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres à rendement élevé, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel.</u></i>	
Catégorie CIFSC	Équilibrés mondiaux d'actions	Équilibrés tactiques
Type de fonds	Équilibrés mondiaux d'actions	Revenu diversifié
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	38 813 963 \$	2 185 532 390 \$
Frais de gestion	Série A – 1,85 Série B – 1,85 Série F – 0,85 Série O – maximum de 0,775 Série P – maximum de 0,80	Catégorie Z – 1,85 (nouvelle) Catégorie Y – 0,85 (nouvelle) Catégorie OO – maximum de 0,775 (nouvelle) Catégorie PP – maximum de 0,80 (nouvelle)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,22 Série B – 0,22 Série F – 0,22 Série O – 0,22 Série P – 0,15	Catégorie Z – 0,22 (nouvelle) Catégorie Y – 0,22 (nouvelle) Catégorie OO – 0,22 (nouvelle) Catégorie PP – 0,15 (nouvelle)
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : 4,6 % 3 ans : 4,8 % 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 6,7 % 3 ans : 5,0 % 5 ans : 4,6 % 10 ans : s.o.

Fusion 15	Fonds d'obligations canadiennes Sentry (Fonds en dissolution)	Fonds d'obligations de base améliorées Signature (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer aux investisseurs un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié géré avec prudence constitué principalement d' <u>obligations de sociétés canadiennes et d'autres titres à revenu fixe</u> .	L'objectif du Fonds prorogé est de procurer un rendement élevé ajusté en fonction du risque en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe. Le Fonds prorogé investira principalement dans un portefeuille diversifié composé de <u>titres à revenu fixe d'États et d'entreprises et de titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des émetteurs canadiens et étrangers</u> .
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des obligations de sociétés canadiennes et d'autres titres à revenu fixe et que le Fonds prorogé investit principalement dans des titres à revenu fixe d'États et d'entreprises et de titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des émetteurs canadiens et étrangers, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds ne sont pas semblables pour l'essentiel.</i>	
Catégorie CIFSC	Revenu fixe canadien	Revenu fixe mondial
Type de fonds	Revenu fixe canadien	Revenu fixe mondial
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	22 923 523 \$	10 262 969 \$
Frais de gestion	Série A – 1,20 Série B – 1,30 Série F – 0,60 Série I – maximum de 0,60	Catégorie A – 1,15 Catégorie F – 0,65 (les frais seront ramenés à 0,60 au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion) Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) (les investisseurs de la série I du Fonds en dissolution continueront de payer un maximum de 0,60)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,17 Série B – 0,17 Série F – 0,17 Série I – s.o.	Catégorie A – 0,17 Catégorie F – 0,17 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I)
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement

Fusion 15	Fonds d'obligations canadiennes Sentry <i>(Fonds en dissolution)</i>	Fonds d'obligations de base améliorées Signature <i>(Fonds prorogé)</i>
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : 8,5 % 3 ans : 3,4 % 5 ans : 3,6 % 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 8,3 % 3 ans : 2,0 % 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.

Fusion 16	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry (Fonds en dissolution)	Série Portefeuilles de revenu (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer aux investisseurs un revenu stable et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de titres de capitaux propres axés sur le revenu.	L'objectif du Fonds prorogé est de mettre l'accent sur le revenu au moyen de placements effectués principalement dans des OPC de revenu. Le Fonds prorogé peut également investir dans des OPC d'actions en vue de réaliser une croissance modérée du capital.
<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, des titres de capitaux propres de revenu et que le Fonds prorogé investit principalement dans des OPC axés sur le revenu, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel</u>.</i>		
Catégorie CIFSC	Équilibrés canadiens à revenu fixe	Équilibrés mondiaux à revenu fixe
Type de fonds	Équilibrés canadiens à revenu fixe	Répartition de l'actif
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	7 304 896 \$	2 390 078 678 \$
Frais de gestion	Série A – 1,45 Série B – 1,50 Série F – 0,70 Série I – maximum de 0,70	Catégorie Z – 1,45 (nouvelle) Catégorie Y – 0,70 (nouvelle) Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) (les investisseurs de la série I du Fonds en dissolution continueront de payer un maximum de 0,70)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,17 Série B – 0,17 Série F – 0,17 Série I – s.o.	Catégorie Z – 0,17 (nouvelle) Catégorie Y – 0,17 (nouvelle) Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I)
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : 7,6 % 3 ans : 4,5 % 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : 5,9 % 3 ans : 3,5 % 5 ans : 4,4 % 10 ans : 6,5 %

Fusion 17	Fonds d'actions diversifiées Sentry (Fonds en dissolution)	Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer un rendement à long terme en investissant principalement dans des <u>titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.</u>	L'objectif de placement du Fonds prorogé est de procurer un revenu mensuel régulier et une appréciation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres canadiens composé notamment de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de titres de FPI et de titres de fiducies de revenu et de redevances.</u>
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et que le Fonds prorogé investit principalement dans des titres canadiens, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel.</u></i>	
Catégorie CIFSC	Actions principalement canadiennes	Actions principalement canadiennes
Type de fonds	Actions principalement canadiennes	Actions principalement canadiennes
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	92 177 086 \$	538 644 820 \$
Frais de gestion	Série A – 1,95 Série B – 2,25 Série E – 1,90 Série F – 0,95 Série I – maximum de 0,95 Série O – maximum de 0,90 Série P – maximum de 0,95	Série A – 1,95 Série B – 2,25 Série E – 1,90 Série F – 0,95 Série I – maximum de 0,95 Série O – maximum de 0,90 Série P – maximum de 0,95
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,20 Série B – 0,20 Série E – 0,20 Série F – 0,20 Série I – s.o. Série O – 0,20 Série P – 0,15	Série A – 0,20 Série B – 0,19 Série E – 0,20 Série F – 0,17 Série I – s.o. Série O – 0,20 Série P – 0,12
Politique en matière de distributions	Annuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : -3,1 % 3 ans : 4,7 % 5 ans : 4,3 % 10 ans : 9,1 %	<u>Série F</u> 1 an : 1,3 % 3 ans : 4,2 % 5 ans : 4,8 % 10 ans : s.o.

Fusion 18	Fonds d'énergie Sentry (Fonds en dissolution)	Catégorie de société énergie mondiale Signature (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer un revenu régulier et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres de capitaux propres de sociétés canadiennes œuvrant dans le secteur énergétique.</u>	L'objectif du Fonds prorogé en dissolution est d'obtenir une croissance du capital à long terme maximale. Ce Fonds investit principalement dans des <u>titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés situées partout dans le monde présentes dans l'exploration, la mise en valeur, la production et la distribution de pétrole, de gaz, de charbon et de produits énergétiques connexes,</u> notamment des sources d'énergie géothermique et solaire. Le Fonds prorogé peut également investir dans des sociétés qui fournissent des biens et des services à ces sociétés.
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans des sociétés canadiennes œuvrant dans le secteur énergétique et que le Fonds prorogé investit principalement dans le même secteur mais à l'échelle mondiale, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds ne sont pas semblables pour l'essentiel.</i>	
Catégorie CIFSC	Énergie	Énergie
Type de fonds	Actions énergétiques	Actions sectorielles
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	33 874 559 \$	47 901 019 \$
Frais de gestion	Série A – 1,90 Série B – 2,15 Série F – 0,90 Série I – maximum de 0,95 Série P – maximum de 0,95 Série X – 1,10 (majoré d'un montant correspondant aux frais de service payables aux courtiers inscrits)	Catégorie A – 1,90 Catégorie F – 0,90 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) (les investisseurs de la série I du Fonds en dissolution continueront de payer un maximum de 0,95) (nouvelle) Catégorie PP – maximum de 0,95 (nouvelle) Catégorie X – 1,10 (majoré d'un montant correspondant aux frais de service payables aux courtiers inscrits) (nouvelle)

Fusion 18	Fonds d'énergie Sentry <i>(Fonds en dissolution)</i>	Catégorie de société énergie mondiale Signature <i>(Fonds prorogé)</i>
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,22 Série B – 0,22 Série F – 0,22 Série I – s.o. Série P – 0,15 Série X – 0,22	Catégorie A – 0,22 Catégorie F – 0,22 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) (nouvelle) Catégorie PP – 0,15 (nouvelle) Catégorie X – 0,22 (nouvelle)
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Trimestriellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : -35,5 % 3 ans : -17,8 % 5 ans : -20,1 % 10 ans : -3,2 %	<u>Catégorie F</u> 1 an : -31,6 % 3 ans : -9,7 % 5 ans : -11,8 % 10 ans : -0,6 %

Fusion 19	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry (Fonds en dissolution)	Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer un revenu et un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres à revenu fixe de toute qualité émis par des sociétés ou des États de toute taille, situés n'importe où dans le monde.</u>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est de procurer un revenu et un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de <u>titres à revenu fixe de toute qualité émis par des sociétés ou des États de toute taille, situés n'importe où dans le monde.</u>
Catégorie CIFSC	Revenu fixe mondial	Revenu fixe mondial
Type de fonds	Revenu fixe mondial	Revenu fixe mondial
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	3 671 534 \$	16 283 707 \$
Frais de gestion	Série A – 1,15 Série F – 0,65	Catégorie A – 1,05 Catégorie F – 0,55
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Série A – 0,20 Série F – 0,20	Catégorie A – 0,15 Catégorie F – 0,15
Politique en matière de distributions	Mensuellement	Mensuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Série F</u> 1 an : 6,9 % 3 ans : 3,8 % 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.	<u>Catégorie F</u> 1 an : s.o. 3 ans : s.o. 5 ans : s.o. 10 ans : s.o.

Fusion 20	Catégorie de société aurifère Signature (Fonds en dissolution)	Catégorie de métaux précieux Sentry (Fonds prorogé)
Objectif de placement <i>(pas semblable pour l'essentiel)</i>	L'objectif de placement du Fonds en dissolution est d'offrir un choix sûr et pratique pour les investisseurs qui cherchent à détenir de l'or en vue d'une croissance du capital à long terme. Le Fonds en dissolution investira principalement, directement ou indirectement, dans l'or et des titres de capitaux propres qui offrent une exposition à l'or. Le Fonds en dissolution peut également investir, directement ou indirectement, dans l'argent, le platine et le palladium.	L'objectif de placement du Fonds prorogé est d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant la <u>quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds de métaux précieux Sentry</u> . <i>Note : Le Fonds de métaux précieux Sentry investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui œuvrent dans le secteur des métaux précieux.</i>
	<i>Étant donné que le Fonds en dissolution investit principalement dans l'or et des titres de capitaux propres qui offrent une exposition à l'or et que le Fonds prorogé investit plus largement dans les métaux précieux par l'intermédiaire d'un fonds sous-jacent, le gestionnaire estime qu'une personne raisonnable pourrait considérer que les objectifs de placement de ces Fonds <u>ne sont pas semblables pour l'essentiel</u>.</i>	
Catégorie CIFSC	Marchandises	Actions de métaux précieux
Type de fonds	Actions sectorielles	Actions de métaux précieux
Valeur liquidative (au 30 août 2019)	46 398 449 \$	32 624 400 \$
Frais de gestion	Catégorie A – 1,90 Catégorie E – 1,875 Catégorie EF – 0,875 Catégorie F – 0,90 Catégorie I – maximum de 1,35 (Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – maximum de 0,875 Catégorie P – maximum de 0,90	Série A – 1,90 Série E – 1,825 Série EF – 0,825 Série F – 0,90 Série I – maximum de 0,95 Série O – maximum de 0,825 Série P – maximum de 0,95 (les frais demeureront à 0,90 pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution)
Frais d'administration fixes / Frais d'administration relatifs à la GPP	Catégorie A – 0,28 Catégorie E – 0,15 Catégorie EF – 0,15 Catégorie F – 0,28 Catégorie I – s.o. (compris dans les frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I) Catégorie O – 0,15 Catégorie P – 0,28	Série A – 0,22 Série E – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série EF – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série F – 0,22 Série I – s.o. Série O – 0,22 (les frais seront ramenés à 0,15)* Série P – 0,15 <i>*au plus tard à la date de prise d'effet de la fusion</i>

Fusion 20	Catégorie de société aurifère Signature (Fonds en dissolution)	Catégorie de métaux précieux Sentry (Fonds prorogé)
Politique en matière de distributions	Trimestriellement	Annuellement
Taux de rendement annuel des titres de catégorie/série F au 31 août 2019	<u>Catégorie F</u> 1 an : 36,8 % 3 ans : 1,7 % 5 ans : 3,1 % 10 ans : s.o.	<u>Série F</u> 1 an : 22,8 % 3 ans : -5,3 % 5 ans : 3,0 % 10 ans : 3,7 %

AUDITEUR

L'auditeur de chaque Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., de Toronto, en Ontario.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds annuel et intermédiaire et les états financiers annuels audités et intermédiaires non audités de chacun des Fonds contiennent des renseignements supplémentaires sur les Fonds. L'aperçu du fonds du Fonds prorogé correspondant a été posté aux porteurs de titres des Fonds en dissolution. Vous devriez lire ces documents attentivement.

Les investisseurs des Fonds en dissolution peuvent obtenir sans frais un exemplaire du prospectus simplifié, de la notice annuelle et d'autres documents d'information publics des Fonds prorogés en communiquant avec CI par la poste au 2 Queen Street East, 20^e étage, Toronto (Ontario) M5C 3G7, par téléphone au numéro sans frais 1 800 792-9355, par télécopieur au 1 800 567-7141 ou par courrier électronique adressé à servicefrancais@ci.com, ou en visitant les sites Internet www.sedar.com ou www.ci.com.

AUTORISATION DES PORTEURS DE TITRES

AUTORISATION DES PORTEURS DE TITRES DES FONDS EN DISSOLUTION À L'ÉGARD DES FUSIONS

Afin de réaliser une fusion proposée, les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution doivent adopter la résolution applicable (présentée aux annexes A et B de la présente circulaire) au moins à la majorité (c.-à-d. 50 %) des voix exprimées à l'assemblée relative au Fonds en dissolution.

En approuvant une fusion, les porteurs de titres autorisent également un administrateur ou un dirigeant de CI ou, dans le cas d'un Fonds structuré en société, la société, à prendre toutes les mesures qui sont nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la fusion. Ainsi investie de ce pouvoir, CI peut, en tout temps à compter de la fermeture des bureaux le 22 novembre 2019, à son gré et sans en aviser les porteurs de titres, modifier la déclaration de fiducie de chaque Fonds structuré en fiducie en dissolution afin de rendre compte de la dissolution du Fonds structuré en fiducie en dissolution après la réalisation des opérations prévues par les fusions. La société sera également habilitée à prendre les mesures nécessaires pour modifier ses statuts constitutifs, dans leur version modifiée, de façon à pouvoir, en tout temps à compter de la fermeture des bureaux le 22 novembre 2019, à son gré et sans en aviser les porteurs de titres, échanger chaque action en circulation d'un Fonds structuré en société en dissolution contre des titres d'une catégorie équivalente du Fonds prorogé correspondant, selon le cas, qui a une valeur liquidative globale équivalente et/ou annuler le Fonds structuré en société en dissolution.

Tout porteur de titres d'un Fonds en dissolution qui ne souhaite pas participer à sa fusion peut, en tout temps jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de la fusion, demander le rachat de ses titres du Fonds en dissolution et recevoir la valeur liquidative de ceux-ci, conformément aux procédures de ce Fonds en dissolution. De plus, immédiatement après la conclusion de la fusion, un investisseur, en tant que porteur de titres d'un Fonds prorogé, peut demander le rachat de ses titres et recevoir la valeur liquidative de ceux-ci.

Un Fonds en dissolution qui obtient les approbations nécessaires des porteurs de titres et des organismes de réglementation relativement à sa fusion peut réaliser sa fusion, que les autres Fonds en dissolution réalisent ou non leur fusion. Malgré l'approbation d'une fusion, le conseil d'administration de CI et la société, selon le cas, pourront décider, à leur appréciation, de retarder ou de ne pas aller de l'avant avec une fusion.

AUTORISATION DES PORTEURS DE TITRES DES FONDS STRUCTURÉS EN SOCIÉTÉ PROROGÉS À L'ÉGARD DES FUSIONS

Afin de réaliser les fusions visant les Fonds structurés en société prorogés, soit la Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge, la Catégorie de société de placements canadiens CI, la Catégorie de société valeur mondiale CI et la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature, comme il est indiqué précédemment, les statuts constitutifs de la société doivent être modifiés pour que la totalité des actions en circulation de chaque catégorie de chaque Fonds structuré en société en dissolution soient échangées contre des actions d'une catégorie équivalente de leur Fonds structuré en société prorogé correspondant. Pour donner effet à ce qui précède, les porteurs de titres de chaque Fonds structuré en société prorogé doivent adopter la résolution présentée à l'annexe C de la présente circulaire au moins aux deux tiers (c.-à-d. 66²/₃ %) des voix exprimées à l'assemblée relative au Fonds structuré en société prorogé.

Les porteurs de titres de chaque Fonds structuré en société prorogé (collectivement, les « **actionnaires dissidents autorisés** ») peuvent faire valoir leur dissidence en ce qui a trait à la résolution présentée à l'annexe C, comme il est indiqué ci-après à la rubrique « *Droit à la dissidence* ».

Les droits de vote et le droit à la dissidence décrits précédemment sont prescrits par les lois sur les sociétés applicables.

RECOMMANDATION

RECOMMANDATION CONCERNANT LES FUSIONS

Le gestionnaire recommande aux porteurs de titres de chaque Fonds en dissolution et de chaque Fonds structuré en société prorogé de voter EN FAVEUR des fusions.

Le comité d'examen indépendant de chacun des Fonds s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant aux fusions proposées et a donné au gestionnaire sa recommandation positive, après avoir déterminé que les fusions proposées, si elles sont mises en œuvre, aboutiront à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds

INCIDENCES FISCALES RELATIVES AUX FUSIONS

Le texte qui suit est un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes des fusions décrites précédemment. Il est pertinent pour un porteur de titres d'un Fonds en dissolution qui est un particulier (autre qu'une fiducie) résidant au Canada, qui n'a pas de lien de dépendance avec le Fonds en dissolution et qui détient des titres du Fonds en dissolution comme immobilisations. Ce texte est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du règlement pris en vertu de cette loi (le « **Règlement de l'impôt** »), sur toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi de l'impôt et le Règlement de l'impôt qui ont été annoncées par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date des présentes, et sur les pratiques administratives et les politiques de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). Le présent sommaire ne tient pas compte de changements éventuels du droit fiscal, que ce soit par voie de mesures judiciaires, gouvernementales ou législatives, ni de changements

éventuels dans les pratiques administratives de l'ARC, ni n'en prévoit. De plus, le présent sommaire ne rend pas compte d'autres incidences fiscales fédérales, provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent sommaire est de nature générale seulement. Il n'est pas censé constituer un avis juridique ou fiscal à un porteur de titres en particulier et ne doit être interprété comme tel. Par conséquent, les porteurs de titres sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales des fusions dans leur cas particulier.

Dans le présent sommaire, « **fusion de type 1** » désigne une fusion d'un Fonds structuré en fiducie en dissolution avec son Fonds structuré en fiducie prorogé correspondant, « **fusion de type 2** » désigne une fusion d'un Fonds structuré en société en dissolution avec son Fonds structuré en société prorogé correspondant et « **fusion de type 3** » désigne les fusions touchant le Fonds d'énergie Sentry et la Catégorie de société aurifère Signature, telles que ces fusions sont décrites plus haut, à la sous-rubrique « *Procédures relatives aux fusions* ».

Rachat de titres avant la fusion

Un porteur de titres qui fait racheter des titres d'un Fonds en dissolution à la date de sa fusion ou avant cette date réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté, pour le porteur, des titres rachetés, déduction faite de tous frais de disposition raisonnables. Un porteur de titres doit inclure la moitié d'un gain en capital (un « **gain en capital imposable** ») dans le calcul de son revenu. La moitié d'une perte en capital (une « **perte en capital déductible** ») réalisée par un porteur de titres au cours de l'année doit d'abord être déduite des gains en capital imposables qu'il a réalisés au cours de cette année. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de toute année, sous réserve de certaines restrictions prévues par la Loi de l'impôt, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Si des titres sont détenus dans un régime enregistré, les gains réalisés au rachat de titres seront exonérés d'impôt jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'un retrait du régime enregistré, à moins qu'il ne s'agisse d'un compte d'épargne libre d'impôt.

Incidences fiscales des fusions

Avant chaque fusion, le Fonds structuré en fiducie en dissolution ou la société, selon le cas, peut liquider certains de ses actifs s'ils ne respectent pas l'objectif et les stratégies de placement ou les critères en matière de placement du Fonds prorogé, ce qui fera en sorte, le cas échéant, que le Fonds en dissolution ou la société, dans le cas d'une fusion de type 2 ou de la fusion touchant la Catégorie de société aurifère Signature, réaliseront des gains et/ou subiront des pertes en capital et toucheront un revenu (dans la Catégorie de société aurifère Signature).

Fusion de type 1

Fusions avec report d'imposition

En ce qui concerne les fusions 1, 2, 5, 6, 16 et 17, la disposition par chaque Fonds structuré en fiducie en dissolution de ses actifs en faveur d'un Fonds structuré en fiducie prorogé sera mise en œuvre sous forme d'une opération à imposition différée, auquel cas les porteurs de titres ne réaliseront aucun gain en capital (ni ne subiront de perte en capital) à la disposition de leurs parts d'un Fonds en dissolution en échange de parts du Fonds structuré en fiducie prorogé correspondant. Le prix de base rajusté pour les

porteurs de titres de leurs parts du Fonds structuré en fiducie prorogé correspondra au prix de base rajusté de leurs parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution à la date de prise d'effet de la fusion, sous réserve des règles relatives au calcul de la moyenne du prix de base rajusté qui s'appliqueront si le porteur de titres détient par ailleurs des parts identiques du Fonds structuré en fiducie prorogé.

Toutefois, comme il est décrit ci-dessus, ces fusions pourraient comprendre la vente, par chaque Fonds structuré en fiducie en dissolution, des actifs de son portefeuille qui ne respectent pas l'objectif ou les stratégies de placement ou les critères en matière de placement du fonds prorogé avant sa fusion. Ces ventes donneront lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) pour le Fonds structuré en fiducie en dissolution, et ce dernier pourrait effectuer une distribution des gains en capital nets réalisés (découlant de la vente de titres en portefeuille) afin de réduire ou d'éliminer l'impôt sur le revenu ordinaire payable par le Fonds structuré en fiducie en dissolution. Les porteurs de titres seront alors assujettis aux mêmes incidences fiscales à l'égard de ces distributions que celles découlant d'autres distributions de fin d'année ordinaires effectuées par le Fonds structuré en fiducie en dissolution. À cet égard, on prévoit que seuls les Fonds structurés en fiducie en dissolution visés par les fusions 1, 6 et 16 distribueront des gains en capital nets réalisés à leurs porteurs de titres par suite des fusions avant la ou les dates de prise d'effet des fusions, mais ces prévisions pourraient changer avant les fusions en raison d'activités boursières, d'activités du gestionnaire de portefeuille et/ou d'activités des porteurs de titres.

Veillez également prendre note que, dans le cadre de chacune des fusions à imposition différée, les pertes inutilisées du fonds structuré en fiducie en dissolution et de son fonds structuré en fiducie prorogé correspondant seront perdues.

Fusions imposables

En ce qui concerne les fusions 9, 12, 13, 14, 15 et 19, la disposition par chacun des Fonds structurés en fiducie en dissolution de ses actifs en faveur de son Fonds structuré en fiducie prorogé sera imposable et, par conséquent, le Fonds structuré en fiducie en dissolution pourrait réaliser un revenu ou subir des pertes, et réalisera des gains en capital accumulés ou subira des pertes en capital accumulées.

Chaque Fonds structuré en fiducie en dissolution, sauf le Fonds d'obligations à rendement élevé Marret, s'attend à avoir suffisamment de reports de pertes prospectifs ou suffisamment de remboursements de gains en capital pour contrebalancer les gains en capital réalisés dans le cadre de la liquidation des actifs avant sa fusion et du transfert de ses actifs au Fonds structuré en fiducie prorogé. Il est prévu que les pertes inutilisées d'un Fonds structuré en fiducie en dissolution seront perdues par suite de sa fusion. Veuillez noter que même si ces pertes inutilisées seront perdues, étant donné que les porteurs de titres de chaque Fonds structuré en fiducie en dissolution recevront des parts du Fonds structuré en fiducie prorogé correspondant, ces porteurs de titres bénéficieront de toutes pertes inutilisées du Fonds structuré en fiducie prorogé. Le Fonds d'obligations à rendement élevé Marret n'a aucun report prospectif de pertes en capital important ni aucun report prospectif de pertes autres que des pertes en capital. Par conséquent, le Fonds d'obligations à rendement élevé Marret prévoit réaliser des gains en capital nets dans le cadre de la liquidation des actifs avant sa fusion et/ou du transfert de ses actifs au Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature. Veuillez prendre note que ces prévisions pourraient changer avant la ou les dates de prise d'effet des fusions en raison d'activités boursières, d'activités du gestionnaire de portefeuille et/ou d'activités des porteurs de titres.

Applicable aux fusions avec report d'imposition et aux fusions imposables

Immédiatement avant le transfert des actifs d'un Fonds structuré en fiducie en dissolution au Fonds structuré en fiducie prorogé visé, le Fonds structuré en fiducie en dissolution distribuera un montant suffisant de son revenu net (qui pourrait comprendre des gains en capital nets réalisés) à ses porteurs de

titres, de sorte qu'il n'aura pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire pour son année d'imposition en cours. Ce montant comprendra le revenu net et les gains en capital réalisés par le Fonds d'obligations à rendement élevé Marret dans le cadre de sa fusion. Les porteurs de titres d'un Fonds structuré en fiducie en dissolution recevront un relevé aux fins de l'impôt sur le revenu indiquant leur quote-part du revenu du Fonds structuré en fiducie en dissolution. En général, le revenu distribué à un porteur de titres doit être inclus dans son revenu pour l'année d'imposition au cours de laquelle la distribution a été faite. Si des parts sont détenues dans un régime enregistré, les distributions seront généralement exonérées d'impôt jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'un retrait du régime enregistré, à moins qu'il ne s'agisse d'un compte d'épargne libre d'impôt.

La distribution de parts du Fonds structuré en fiducie prorogé par le Fonds structuré en fiducie en dissolution au rachat de la totalité des parts en circulation du Fonds structuré en fiducie en dissolution n'entraînera aucun autre gain en capital ni aucune autre perte en capital pour le Fonds structuré en fiducie en dissolution. Comme il est exposé ci-dessus, dans le cadre d'une fusion avec report d'imposition, les porteurs de titres ne réaliseront aucun gain en capital (ni ne subiront de perte en capital) à la disposition de leurs parts d'un Fonds en dissolution en échange de parts du Fonds structuré en fiducie prorogé correspondant. Le prix de base rajusté pour les porteurs de titres de leurs parts du Fonds structuré en fiducie prorogé correspondra au prix de base rajusté de leurs parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution à la date de prise d'effet de la fusion, sous réserve des règles relatives au calcul de la moyenne du prix de base rajusté qui s'appliqueront si le porteur de titres détient par ailleurs des parts identiques du Fonds structuré en fiducie prorogé. Dans le cadre d'une fusion imposable, chaque porteur de titres réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à la disposition de ses parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution en échange de parts du Fonds structuré en fiducie prorogé dans la mesure où la juste valeur marchande des parts du Fonds structuré en fiducie prorogé reçues est supérieure (ou inférieure) au prix de base rajusté de ses parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution. Le prix de base rajusté, pour les porteurs de titres, de leurs parts dans le Fonds structuré en fiducie prorogé correspondra à la juste valeur marchande de leurs parts du Fonds structuré en fiducie en dissolution à la date de la fusion, sous réserve des règles relatives au calcul de la moyenne du prix de base rajusté qui s'appliqueront si le porteur de titres détient par ailleurs des parts identiques du Fonds structuré en fiducie prorogé.

Fusion de type 2

L'attribution par la société des actifs d'un Fonds structuré en société en dissolution à un Fonds structuré en société prorogé ne constituera pas une opération imposable pour le Fonds structuré en société en dissolution ou la société.

Tout dividende imposable ordinaire ou dividende sur les gains en capital reçu par les porteurs de titres du Fonds structuré en société en dissolution avant la fusion sera assujéti au traitement fiscal décrit dans le prospectus simplifié et la notice annuelle du Fonds structuré en société en dissolution. Les porteurs de titres du Fonds structuré en société en dissolution recevront un relevé aux fins de l'impôt sur le revenu précisant le montant de tout dividende imposable ordinaire ou de tout dividende sur les gains en capital qui leur est versé. En général, les dividendes reçus par un porteur de titres doivent être inclus dans le revenu du porteur de titres pour l'année d'imposition du porteur de titres au cours de laquelle le dividende est reçu. Si les actions sont détenues dans un régime enregistré, les dividendes seront généralement exonérés d'impôt jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'un retrait du régime enregistré, à moins qu'il ne s'agisse d'un compte d'épargne libre d'impôt.

Chaque porteur de titres d'un Fonds structuré en société en dissolution réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à l'échange de ses actions du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions du Fonds structuré en société prorogé dans la mesure où la juste valeur marchande des actions du Fonds structuré en société prorogé reçues au moment de l'échange est supérieure (ou inférieure) au prix

de base rajusté de ses actions du Fonds structuré en société en dissolution. Le prix de base rajusté, pour les porteurs de titres, de leurs actions du Fonds structuré en société prorogé correspondra à la juste valeur marchande de leurs actions du Fonds structuré en société en dissolution à la date de la fusion, sous réserve des règles relatives au calcul de la moyenne du prix de base rajusté qui s'appliqueront si le porteur de titres détient des actions identiques du Fonds structuré en société prorogé.

Fusion de type 3

La disposition par le Fonds d'énergie Sentry de ses actifs en faveur de la société (à l'égard de la Catégorie de société énergie mondiale Signature) (soit la fusion 18) et la disposition par la société (à l'égard de la Catégorie de société aurifère Signature) de ses actifs en faveur de la Catégorie de société Sentry Ltée (à l'égard de la Catégorie de métaux précieux Sentry) (soit la fusion 20) seront imposables et, par conséquent, le Fonds d'énergie Sentry et la société (à l'égard de la Catégorie de société aurifère Signature) pourraient réaliser un revenu ou subir des pertes, et réalisera des gains en capital accumulés ou subira des pertes en capital accumulées. Le Fonds d'énergie Sentry s'attend à avoir suffisamment de reports de pertes prospectifs pour contrebalancer les gains en capital réalisés dans le cadre de la liquidation des actifs avant sa fusion et du transfert de ses actifs à la Catégorie de société énergie mondiale Signature. Il est prévu que les pertes inutilisées du Fonds d'énergie Sentry seront perdues par suite de la fusion de celui-ci. La Catégorie de société aurifère Signature s'attend à avoir suffisamment de remboursements de gains en capital pour contrebalancer les gains en capital réalisés dans le cadre de la liquidation des actifs avant sa fusion et du transfert de ses actifs à la Catégorie de métaux précieux Sentry. Après la fusion, les porteurs de la Catégorie de société aurifère Signature recevront des titres de la Catégorie de métaux précieux Sentry, et ces porteurs de titres bénéficieront des pertes inutilisées de la Catégorie de société Sentry Ltée. Veuillez prendre note que ces prévisions pourraient changer avant la ou les dates de prise d'effet des fusions en raison d'activités boursières, d'activités du gestionnaire de portefeuille et/ou d'activités des porteurs de titres.

En ce qui concerne la fusion 18 touchant le Fonds d'énergie Sentry et la Catégorie de société énergie mondiale Signature, immédiatement avant le transfert des actifs du Fonds en dissolution en faveur de la société, le Fonds en dissolution distribuera à ses porteurs de titres un montant suffisant de son revenu net (y compris les gains en capital nets réalisés), de façon à ne pas payer d'impôt pour son année d'imposition en cours. Les porteurs de titres du Fonds structuré en fiducie en dissolution recevront un relevé aux fins de l'impôt sur le revenu indiquant leur quote-part du revenu du Fonds en dissolution. En général, le porteur de titres doit inclure le revenu distribué dans le calcul de son revenu pour l'année d'imposition au cours de laquelle la distribution a été faite. Si les titres sont détenus dans un régime enregistré, les distributions seront généralement exonérées d'impôt jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'un retrait du régime enregistré, à moins qu'il ne s'agisse d'un compte d'épargne libre d'impôt. La distribution de titres du Fonds prorogé par le Fonds en dissolution au rachat de la totalité des parts en circulation du Fonds en dissolution n'entraînera aucun autre gain en capital ni aucune autre perte en capital pour le Fonds en dissolution.

En ce qui concerne la fusion 20 touchant la catégorie de société aurifère Signature et la Catégorie de métaux précieux Sentry, tout dividende imposable ordinaire ou dividende sur les gains en capital reçus par les porteurs de titres du Fonds en dissolution avant la fusion sera assujéti au traitement fiscal décrit dans le prospectus simplifié et la notice annuelle du Fonds en dissolution. Les porteurs de titres du Fonds en dissolution recevront un relevé aux fins de l'impôt sur le revenu indiquant le montant des dividendes imposables ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital qui leur ont été versés. En général, le porteur de titres doit inclure les dividendes reçus dans le calcul de son revenu pour l'année d'imposition au cours de laquelle les dividendes sont reçus. Si les titres sont détenus dans un régime enregistré, les dividendes seront généralement exonérés d'impôt jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'un retrait du régime enregistré, à moins qu'il ne s'agisse d'un compte d'épargne libre d'impôt.

Chaque porteur de titres réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) à la disposition de ses titres d'un Fonds en dissolution en échange de titres du Fonds prorogé correspondant dans la mesure où la juste valeur marchande des titres du Fonds prorogé reçus est supérieure (ou inférieure) au prix de base rajusté de ses titres du Fonds en dissolution. Le prix de base rajusté, pour les porteurs de titres, de leurs titres dans le Fonds prorogé correspondra à la juste valeur marchande de leurs titres du Fonds en dissolution à la date de la fusion, sous réserve des règles relatives au calcul de la moyenne du prix de base rajusté qui s'appliqueront si le porteur de titres détient par ailleurs des titres identiques du Fonds prorogé.

Incidences fiscales d'un placement dans les Fonds prorogés

Pour obtenir une description des incidences fiscales relatives à l'acquisition, à la détention et à la disposition de titres d'un Fonds prorogé, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds prorogé. Les porteurs de titres peuvent obtenir sans frais un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds prorogé en communiquant avec CI par téléphone au numéro sans frais 1 800 792-9355, par télécopieur au 1 800 567-7141 ou par courrier électronique à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou en le téléchargeant sur les sites Internet www.sedar.com ou www.ci.com.

Actionnaires dissidents

Pour un actionnaire d'un Fonds structuré en société prorogé qui exerce ses droits à la dissidence, comme il est indiqué aux présentes, les incidences fiscales seront généralement les mêmes que les incidences fiscales d'un rachat d'actions décrit plus haut à la sous-rubrique « *Rachat de titres avant la fusion* ».

Admissibilité aux fins de placement

Les titres des Fonds prorogés reçus à ou aux dates de prise d'effet des fusions devraient continuer de constituer des placements admissibles au sens de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE CONFÉRÉS PAR LES PROCURATIONS

Plutôt que de voter en personne à une assemblée, les porteurs de titres ont le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être un porteur de titres) pour assister à l'assemblée pertinente et y agir au nom du porteur de titres. Pour ce faire, les porteurs de titres doivent :

- visiter le site www.secureonlinevote.com, y inscrire le numéro de contrôle à 12 chiffres situé sur leur formulaire de procuration et suivre les directives simples figurant sur le site web;
- transmettre par télécopieur au 1 888 496-1548 (sans frais) leur formulaire de procuration rempli; ou
- signer, dater et retourner leur formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Afin que les droits de vote qu'il représente soient exercés à une assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, le formulaire de procuration rempli doit être reçu par le Proxy Processing Department, 402-1380 Rodick Rd., Markham (Ontario) L3R 9Z9, au plus tard à 10 h (heure de Toronto) le jeudi 7 novembre 2019 ou au moins 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de toute reprise d'assemblée.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration envoyé aux porteurs de titres sont des représentants de la direction de CI et sont des administrateurs et/ou des dirigeants de CI. Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration exerceront les droits de vote afférents aux titres à l'égard desquels ils sont nommés fondés de pouvoir conformément aux directives des porteurs de titres qui sont précisées dans le formulaire de procuration.

Un porteur de titres a le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être un porteur de titres) autre que les personnes désignées dans le formulaire de procuration pour assister et agir en son nom à l'assemblée applicable. Ce droit peut être exercé en rayant le nom des personnes désignées dans le formulaire de procuration, en précisant le nom de la personne à nommer dans l'espace blanc prévu à cette fin et en signant le formulaire de procuration et en le soumettant.

Un porteur de titres qui signe et retourne le formulaire de procuration peut révoquer sa procuration en tout temps avant son utilisation. En plus des manières de révoquer une procuration autorisées par la loi, vous ou votre fondé de pouvoir dûment autorisé pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis écrit :

- au siège de CI situé au 2 Queen Street East, 20^e étage, Toronto (Ontario) M5C 3G7 en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable, inclusivement, précédant le jour de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement;
- au président de l'assemblée, le jour de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Si aucune directive n'est donnée relativement à l'exercice des droits de vote afférents à des titres donnés d'un Fonds par un porteur de titres présentant une procuration, les personnes dont les noms figurent sur celle-ci exerceront les droits de vote afférents aux titres EN FAVEUR de chaque question soumise au vote. Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont nommées relativement aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation aux assemblées et relativement aux autres questions qui peuvent être dûment soumises aux assemblées à l'égard desquelles la procuration est donnée ou à toute reprise de telles assemblées en cas d'ajournement. À la date des présentes, CI n'a pas connaissance de telles modifications ni d'autres questions devant être soumises aux assemblées.

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

Le 30 septembre 2019 constitue la date de clôture des registres aux fins de la détermination des porteurs de titres ayant le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées et de voter à ces assemblées.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET LEURS PORTEURS PRINCIPAUX

Les titres en circulation des Fonds s'établissaient comme suit au 30 septembre 2019 :

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	A	18 287 667,666
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT5	51 842,344
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT6	5 498,708
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	E	1 533 935,688

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	EF	441 983,511
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	F	3 151 727,983
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	O	1 593 489,597
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	P	470 021,139
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	A	19 227 700,636
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT5	107 584,784
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT8	319 031,544
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	E	1 856 157,815
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	EF	770 886,294
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	EFT5	172 280,760
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	EFT8	1 637,731
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	ET5	1 437,387
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	ET8	25 256,792
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	F	5 052 313,144
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	FT8	112 858,010
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	I	1 412 810,383
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	IT8	71 856,262
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	O	3 932 131,802
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT5	35 569,992
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT8	43 534,450
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	P	255 179,578
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	PT8	1 341,948
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	W	11 288,737
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	WT8	1 311,960
Fonds d'actions américaines CI	A	12 442 660,314
Fonds d'actions américaines CI	AT6	1 773,195
Fonds d'actions américaines CI	D	223 692,200
Fonds d'actions américaines CI	E	547 086,027
Fonds d'actions américaines CI	EF	55 822,217
Fonds d'actions américaines CI	F	1 111 688,177
Fonds d'actions américaines CI	I	904 094,532
Fonds d'actions américaines CI	O	558 127,223

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Fonds d'actions américaines CI	P	41 481,297
Catégorie de société de placements canadiens CI	A	2 920 275,019
Catégorie de société de placements canadiens CI	AT5	171 903,293
Catégorie de société de placements canadiens CI	AT6	4 215,772
Catégorie de société de placements canadiens CI	AT8	887 485,649
Catégorie de société de placements canadiens CI	D	33 640,431
Catégorie de société de placements canadiens CI	E	184 140,256
Catégorie de société de placements canadiens CI	EF	80 193,058
Catégorie de société de placements canadiens CI	EFT5	1 516,812
Catégorie de société de placements canadiens CI	EFT8	1 733,117
Catégorie de société de placements canadiens CI	ET5	3 555,122
Catégorie de société de placements canadiens CI	ET8	46 120,328
Catégorie de société de placements canadiens CI	F	316 966,525
Catégorie de société de placements canadiens CI	FT5	19 574,296
Catégorie de société de placements canadiens CI	FT8	27 131,299
Catégorie de société de placements canadiens CI	I	11 882 793,149
Catégorie de société de placements canadiens CI	IT8	144 943,794
Catégorie de société de placements canadiens CI	O	776 717,151
Catégorie de société de placements canadiens CI	OT5	9 445,078
Catégorie de société de placements canadiens CI	OT8	8 299,936
Catégorie de société de placements canadiens CI	P	18 504,205
Catégorie de société de placements canadiens CI	PT5	1 242,840
Catégorie de société de placements canadiens CI	PT8	1 331,510
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	A	4 317 256,985
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	AT8	28 769,680
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	E	316 696,179
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EF	209 989,170
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EFT8	13 926,019
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	ET8	1 737,227
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	F	556 086,134
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	FT8	7 935,150
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	I	836 941,735

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	IT8	6 872,094
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	O	773 655,403
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	OT8	1 721,665
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	P	17 338,177
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	W	8 097,837
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	WT8	1 315,585
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	A	642 904,556
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	AT8	22 066,094
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	E	92 586,050
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	EF	25 244,545
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	EFT8	1 736,710
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	ET8	1 738,342
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	F	202 313,120
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	1 338 096,930
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	IT8	2 555,553
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	O	563 475,148
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	OT8	1 722,917
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	P	3 491,655
Fonds mondial de petites sociétés CI	A	1 592 706,200
Fonds mondial de petites sociétés CI	E	178 097,412
Fonds mondial de petites sociétés CI	EF	19 094,923
Fonds mondial de petites sociétés CI	F	507 474,430
Fonds mondial de petites sociétés CI	I	67 857,795
Fonds mondial de petites sociétés CI	Prestige	16 594,157
Fonds mondial de petites sociétés CI	O	272 576,580
Fonds mondial de petites sociétés CI	P	17 887,252
Catégorie de société valeur mondiale CI	A	1 279 402,973
Catégorie de société valeur mondiale CI	AT5	7 927,274
Catégorie de société valeur mondiale CI	AT8	10 197,946
Catégorie de société valeur mondiale CI	E	40 351,346
Catégorie de société valeur mondiale CI	EF	19 192,872
Catégorie de société valeur mondiale CI	EFT5	1 515,386

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société valeur mondiale CI	EFT8	1 743,895
Catégorie de société valeur mondiale CI	ET5	1 515,782
Catégorie de société valeur mondiale CI	ET8	1 733,184
Catégorie de société valeur mondiale CI	F	93 658,438
Catégorie de société valeur mondiale CI	FT8	11 034,881
Catégorie de société valeur mondiale CI	I	575 987,322
Catégorie de société valeur mondiale CI	IT8	2 567,637
Catégorie de société valeur mondiale CI	O	163 418,414
Catégorie de société valeur mondiale CI	OT5	1 504,667
Catégorie de société valeur mondiale CI	OT8	1 717,787
Catégorie de société valeur mondiale CI	P	7 660,579
Catégorie de société valeur mondiale CI	W	1 098,296
Catégorie de société valeur mondiale CI	WT8	1 307,818
Fonds canadien de dividendes Harbour	A	2 572 885,938
Fonds canadien de dividendes Harbour	AT6	53 261,951
Fonds canadien de dividendes Harbour	D	81 758,646
Fonds canadien de dividendes Harbour	E	124 700,737
Fonds canadien de dividendes Harbour	EF	15 124,978
Fonds canadien de dividendes Harbour	F	193 176,115
Fonds canadien de dividendes Harbour	I	670,391
Fonds canadien de dividendes Harbour	O	151 592,719
Fonds canadien de dividendes Harbour	P	6 456,338
Catégorie de société Harbour	A	2 494 073,986
Catégorie de société Harbour	AT5	320 800,379
Catégorie de société Harbour	AT8	695 466,870
Catégorie de société Harbour	E	202 602,262
Catégorie de société Harbour	EF	100 842,896
Catégorie de société Harbour	EFT5	1 339,088
Catégorie de société Harbour	EFT8	1 517,347
Catégorie de société Harbour	ET5	1 213,257
Catégorie de société Harbour	ET8	57 405,578
Catégorie de société Harbour	F	322 503,714

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société Harbour	FT5	54 573,153
Catégorie de société Harbour	FT8	147 461,437
Catégorie de société Harbour	I	16 336 560,041
Catégorie de société Harbour	IT8	92 371,537
Catégorie de société Harbour	O	643 714,549
Catégorie de société Harbour	OT5	1 080,572
Catégorie de société Harbour	OT8	23 285,405
Catégorie de société Harbour	P	14 552,428
Catégorie de société Harbour	PT5	1 190,138
Catégorie de société Harbour	PT8	1 283,350
Catégorie de société Harbour	W	15 799,552
Catégorie de société Harbour	WT8	1 256,751
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	A	11 510 448,958
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	AT5	239 005,870
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	AT8	190 071,416
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	E	774 423,113
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EF	65 512,983
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EFT5	1 477,672
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EFT8	1 689,490
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	ET5	1 706,554
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	ET8	2 180,980
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	F	814 644,819
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT5	83 359,296
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT8	23 109,287
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	I	2 774 086,297
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	IT8	26 714,112
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	O	1 439 237,713
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	OT5	84 156,512
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	OT8	130 625,217
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	P	138 694,432
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	PT5	1 241,584
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	PT8	1 339,083

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	W	1 099,263
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	WT8	1 310,908
Fonds d'actions mondiales Harbour	A	15 969,605
Fonds d'actions mondiales Harbour	E	1 000,000
Fonds d'actions mondiales Harbour	EF	1 012,903
Fonds d'actions mondiales Harbour	F	6 967,136
Fonds d'actions mondiales Harbour	I	1 023,780
Fonds d'actions mondiales Harbour	O	1 034,121
Fonds d'actions mondiales Harbour	P	30 546,532
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	A	5 985 598,897
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	AT5	180 508,510
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	AT8	482 954,957
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	E	1 071 398,856
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	811 653,314
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EFT5	12 775,752
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EFT8	1 694,549
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET5	37 121,370
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET8	1 685,173
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	F	623 753,623
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	36 405,424
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT8	71 197,498
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	I	3 977 655,924

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	IT5	1 186,863
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	IT8	3 093,405
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	O	2 003 383,349
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT5	229 441,829
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT8	53 596,317
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	P	116 690,583
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	PT5	1 204,838
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	PT8	1 301,334
Catégorie de société Voyageur Harbour	A	254 490,281
Catégorie de société Voyageur Harbour	AT5	3 101,195
Catégorie de société Voyageur Harbour	AT8	10 923,718
Catégorie de société Voyageur Harbour	E	12 928,706
Catégorie de société Voyageur Harbour	EF	1 316,289
Catégorie de société Voyageur Harbour	EFT5	1 633,423
Catégorie de société Voyageur Harbour	EFT8	1 868,735
Catégorie de société Voyageur Harbour	ET5	1 433,050
Catégorie de société Voyageur Harbour	ET8	2 450,439
Catégorie de société Voyageur Harbour	F	26 011,389
Catégorie de société Voyageur Harbour	FT8	10 756,441
Catégorie de société Voyageur Harbour	I	61 692,003
Catégorie de société Voyageur Harbour	IT8	2 472,555
Catégorie de société Voyageur Harbour	O	53 802,311
Catégorie de société Voyageur Harbour	OT5	1 349,359
Catégorie de société Voyageur Harbour	OT8	2 417,568
Catégorie de société Voyageur Harbour	P	24 223,770
Catégorie de société Voyageur Harbour	PT8	1 464,522

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	A	216 025,398
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	E	51 683,022
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	EF	1 154,442
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	F	154 660,689
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	I	1 112,746
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	O	164 942,119
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	P	13 908,511
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	A	72 915,041
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	E	8 586,140
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	EF	8 657,281
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	F	29 071,478
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	I	119,393
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	O	1 452,643
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	P	8 376,715
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	A	1 633 645,544
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	B	995 205,458
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	E	1 044,982
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	EF	1 052,710
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	F	1 449 103,404
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	I	1 129,064
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	O	8 439,634
Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	P	150 555,045
Fonds d'obligations canadiennes Sentry	A	1 063 843,491
Fonds d'obligations canadiennes Sentry	B	443 166,595
Fonds d'obligations canadiennes Sentry	F	674 312,084
Fonds d'obligations canadiennes Sentry	I	548,572
Fonds d'obligations canadiennes Sentry	P	4 065,416
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	A	487 774,253
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	B	128 500,801
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	F	55 877,853
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	I	28 518,091
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	P	1 662,767

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Fonds d'actions diversifiées Sentry	A	2 717 995,553
Fonds d'actions diversifiées Sentry	B	268 078,243
Fonds d'actions diversifiées Sentry	E	13 366,562
Fonds d'actions diversifiées Sentry	EF	1 000,000
Fonds d'actions diversifiées Sentry	F	531 495,658
Fonds d'actions diversifiées Sentry	I	478 413,341
Fonds d'actions diversifiées Sentry	O	5 693,983
Fonds d'actions diversifiées Sentry	P	921,180
Fonds d'énergie Sentry	A	11 173 113,563
Fonds d'énergie Sentry	B	2 020 217,094
Fonds d'énergie Sentry	F	1 063 152,396
Fonds d'énergie Sentry	I	242 492,023
Fonds d'énergie Sentry	P	138 491,092
Fonds d'énergie Sentry	X	1 881 139,085
Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	A	341 613,993
Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	35 561,703
Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	P	9 003,858
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	A	39 802 582,520
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	AT5	4 948 139,957
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	AT8	8 398 975,540
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	E	4 368 767,696
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	EF	6 877 943,340
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	EFT5	605 100,930
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	EFT8	1 512 867,290

Nom du Fonds	Catégorie/Série	Nombre de titres en circulation
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	ET5	367 209,955
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	ET8	923 176,093
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	F	10 848 681,921
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	FT5	3 067 902,370
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	FT8	1 200 247,719
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	I	10 890 718,325
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT5	90 912,712
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT8	35 572,070
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	O	16 215 020,732
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	OT5	865 297,195
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	OT8	855 300,752
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	P	1 865 733,684
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT5	59 926,177
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT8	72 175,495
Catégorie de société aurifère Signature	A	2 699 963,249
Catégorie de société aurifère Signature	E	267 458,974
Catégorie de société aurifère Signature	EF	38 690,544
Catégorie de société aurifère Signature	F	201 473,406
Catégorie de société aurifère Signature	I	982 502,786
Catégorie de société aurifère Signature	O	825 805,031
Catégorie de société aurifère Signature	P	49 138,272

Chaque part ou action entière d'un Fonds confère à son porteur une voix sur toutes les questions dont est saisie son assemblée.

Le quorum pour l'assemblée d'un Fonds en dissolution est de deux (2) porteurs de titres du Fonds présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à cette assemblée, elle sera ajournée.

Le quorum pour l'assemblée de chaque Fonds structuré en société prorogé est atteint lorsque les porteurs de titres détenant collectivement dix pour cent (10 %) des actions du Fonds sont présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, l'assemblée sera ajournée, et les porteurs de titres présents et représentés par procuration à la reprise de l'assemblée ajournée constitueront le quorum.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, au 30 septembre 2019, à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de CI et de la société, aucune personne morale ou physique n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres avec droit de vote en circulation de toute catégorie d'un Fonds ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage de titres :

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 1	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT5	Prête-nom	6 431,904	12,4 %
Investisseur* 2	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT5	Prête-nom	5 516,550	10,6 %
Investisseur* 3	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT5	Prête-nom	5 727,111	11,0 %
Investisseur* 4	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT6	Prête-nom	1 135,371	20,7 %
Investisseur* 5	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT6	Prête-nom	3 024,665	55,1 %
Investisseur* 6	Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge	AT6	Prête-nom	1 176,587	21,4 %
Investisseur* 7	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT5	Prête-nom	12 047,949	11,2 %
Investisseur* 8	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT5	Prête-nom	12 202,432	11,4 %
Investisseur* 9	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT5	Prête-nom	13 125,427	12,2 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 10	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	AT8	Véritable	33 554,282	10,2 %
Investisseur* 11	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	EFT5	Prête-nom	169 820,75 1	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	EFT8	Véritable	1 602,787	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	ET5	Véritable	1 410,637	100,0 %
Investisseur* 12	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	ET8	Prête-nom	7 611,972	30,7 %
Investisseur* 13	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	ET8	Prête-nom	15 541,391	62,6 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	I	Véritable	932 879,94 8	58,2 %
Investisseur* 14	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	IT8	Prête-nom	63 616,104	89,9 %
Investisseur* 15	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT5	Prête-nom	10 337,864	29,1 %
Investisseur* 16	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT5	Prête-nom	19 194,030	54,0 %
Investisseur* 17	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT5	Véritable	4 583,312	12,9 %
Investisseur* 18	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT8	Prête-nom	4 704,183	10,8 %
Investisseur* 19	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT8	Prête-nom	21 918,828	50,2 %
Investisseur* 20	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT8	Véritable	9 638,770	22,1 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 21	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	OT8	Prête-nom	6 513,837	14,9 %
Investisseur* 22	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	P	Prête-nom	39 495,833	15,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	PT8	Véritable	1 313,985	100,0 %
Investisseur* 266	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	W	Prête-nom et véritable	3 708,94	33,4 %
Investisseur* 267	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	W	Prête-nom et véritable	6 301,12	56,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge	WT8	Véritable	1 284,624	100,0 %
Investisseur* 23	Fonds d'actions américaines CI	AT6	Prête-nom	1 773,195	100,0 %
Investisseur* 268	Fonds d'actions américaines CI	EF	Véritable	9 245,372	16,6 %
Investisseur* 24	Fonds d'actions américaines CI	EF	Prête-nom	15 344,385	27,5 %
Investisseur* 25	Fonds d'actions américaines CI	EF	Prête-nom	14 354,365	25,7 %
Investisseur* 271	Fonds d'actions américaines CI	I	Véritable	638 103,74 5	70,3 %
BMO Société d'assurance-vie	Fonds d'actions américaines CI	I	Véritable	110 506,64 1	12,2 %
Investisseur* 26	Fonds d'actions américaines CI	P	Véritable	7 109,992	17,6 %
Investisseur* 27	Fonds d'actions américaines CI	P	Véritable	7 409,638	18,3 %
Investisseur* 28	Catégorie de société de placements canadiens CI	AT5	Prête-nom	31 739,960	18,6 %
Investisseur* 29	Catégorie de société de placements canadiens CI	AT6	Prête-nom	3 916,179	93,4 %
Investisseur* 30	Catégorie de société de placements canadiens CI	D	Prête-nom	3 966,423	11,9 %
Investisseur* 31	Catégorie de société de placements canadiens CI	E	Véritable	18 887,646	10,6 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 32	Catégorie de société de placements canadiens CI	E	Prête-nom	20 409,188	11,4 %
Investisseur* 33	Catégorie de société de placements canadiens CI	EF	Prête-nom	11 789,346	14,9 %
Investisseur* 34	Catégorie de société de placements canadiens CI	EF	Prête-nom	10 682,702	13,5 %
Investisseur* 35	Catégorie de société de placements canadiens CI	EF	Prête-nom	16 293,317	20,5 %
Investisseur* 36	Catégorie de société de placements canadiens CI	EF	Prête-nom	14 690,541	18,5 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	EFT5	Véritable	1 491,897	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	EFT8	Véritable	1 700,491	100,0 %
Investisseur* 37	Catégorie de société de placements canadiens CI	ET5	Véritable	3 511,022	100,0 %
Investisseur* 38	Catégorie de société de placements canadiens CI	ET8	Prête-nom	6 525,861	14,2 %
Investisseur* 39	Catégorie de société de placements canadiens CI	ET8	Prête-nom	5 020,667	11,0 %
Investisseur* 40	Catégorie de société de placements canadiens CI	ET8	Prête-nom	5 952,242	13,0 %
Investisseur* 41	Catégorie de société de placements canadiens CI	ET8	Prête-nom	12 251,601	26,7 %
Investisseur* 42	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT8	Prête-nom	22 435,004	45,5 %
Investisseur* 43	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT8	Prête-nom	6 460,496	13,1 %
Mutual Life Assurance Company	Catégorie de société de placements canadiens CI	I	Véritable	1 493 275,479	12,5 %
Fonds de placements canadiens SunWise Elite CI	Catégorie de société de placements canadiens CI	I	Véritable	5 227 639,128	43,8 %
Fonds de placements canadiens SunWise CI	Catégorie de société de placements canadiens CI	I	Véritable	2 759 795,046	23,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT5	Véritable	1 802,354	19,3 %
Investisseur* 44	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT5	Prête-nom	5 047,477	54,0 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 45	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT5	Véritable	2 499,696	26,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT8	Véritable	2 300,664	27,8 %
Investisseur* 46	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT8	Véritable	1 705,055	20,6 %
Investisseur* 47	Catégorie de société de placements canadiens CI	OT8	Véritable	4 259,400	51,5 %
Investisseur* 48	Catégorie de société de placements canadiens CI	P	Prête-nom	5 665,275	49,3 %
Investisseur* 49	Catégorie de société de placements canadiens CI	P	Prête-nom	1 462,990	12,7 %
Investisseur* 50	Catégorie de société de placements canadiens CI	P	Prête-nom	3 091,910	26,9 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	PT5	Véritable	1 222,974	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	PT8	Véritable	1 307,057	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT5	Véritable	1 992,835	10,2 %
Investisseur* 51	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT5	Prête-nom	6 082,814	31,2 %
Investisseur* 52	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT5	Prête-nom	4 440,547	22,8 %
Investisseur* 53	Catégorie de société de placements canadiens CI	FT5	Prête-nom	4 057,454	20,8 %
Investisseur* 54	Catégorie de société de placements canadiens CI	IT8	Véritable	32 368,415	22,6 %
Investisseur* 55	Catégorie de société de placements canadiens CI	IT8	Prête-nom	49 352,233	34,4 %
Investisseur* 56	Catégorie de société de placements canadiens CI	IT8	Prête-nom	49 348,916	34,4 %
Investisseur* 57	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	AT8	Véritable	6 933,656	24,4 %
Investisseur* 58	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	AT8	Prête-nom	2 927,282	10,3 %
Investisseur* 59	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EF	Prête-nom	27 440,226	13,2 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EFT8	Véritable	1 701,476	12,3 %
Investisseur* 60	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EFT8	Prête-nom	4 095,768	29,7 %
Investisseur* 61	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EFT8	Prête-nom	4 204,873	30,5 %
Investisseur* 62	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	EFT8	Prête-nom	2 464,675	17,9 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	ET8	Véritable	1 703,038	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	FT8	Véritable	7 782,60	100,0 %
Investisseur* 63	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	I	Prête-nom	163 918,053	19,8 %
Portefeuille 2030 Cycle de vie CI	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	I	Véritable	97 298,976	11,8 %
Portefeuille 2035 Cycle de vie CI	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	I	Véritable	97 617,213	11,8 %
Portefeuille 2040 Cycle de vie CI	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	I	Véritable	82 781,579	10,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	OT8	Véritable	1 688,669	100,0 %
Investisseur* 64	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	P	Véritable	1 912,267	11,3 %
Investisseur* 65	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	P	Véritable	3 018,847	17,8 %
Investisseur* 66	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	P	Véritable	4 702,539	27,8 %
Investisseur* 67	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	P	Véritable	1 836,137	10,9 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	IT8	Véritable	2 396,952	32,1 %
Investisseur* 68	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	IT8	Véritable	1 435,248	19,2 %
Investisseur* 69	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	IT8	Prête-nom	3 641,785	48,7 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 70	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	W	Prête-nom	3 649,836	45,7 %
Investisseur* 71	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	W	Prête-nom	3 260,947	40,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	W	Véritable	1 084,339	13,6 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société petite capitalisation can-am CI	WT8	Véritable	1 290,371	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	AT8	Véritable	2 544,639	11,6 %
Investisseur* 72	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	AT8	Véritable	9 048,722	41,3 %
Investisseur* 73	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	AT8	Prête-nom	3 343,947	15,3 %
Investisseur* 74	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	E	Prête-nom	22 049,925	11,7 %
Investisseur* 75	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	EF	Prête-nom	24 964,608	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	EFT8	Véritable	1 705,038	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	ET8	Véritable	1 706,561	100,0 %
Portefeuille 2025 Cycle de vie CI	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	Véritable	196 381,44 3	15,1 %
Portefeuille 2030 Cycle de vie CI	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	Véritable	256 821,03 8	19,7 %
Portefeuille 2035 Cycle de vie CI	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	Véritable	251 947,07 6	19,4 %
Portefeuille 2040 Cycle de vie CI	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	Véritable	196 712,93 9	15,1 %
Portefeuille 2045 Cycle de vie CI	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	I	Véritable	149 951,02 6	11,5 %
Investisseur* 78	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	O	Véritable	66 113,846	11,7 %
Investisseur* 79	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	O	Véritable	143 205,62 6	25,3 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 80	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	O	Véritable	202 882,090	35,9 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	OT8	Véritable	1 692,318	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	P	Véritable	1 086,222	20,0 %
Investisseur* 81	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	P	Véritable	1 795,866	33,0 %
Investisseur* 82	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	P	Prête-nom	1 747,098	32,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société mondiale petites sociétés CI	IT8	Véritable	2 510,188	100,0 %
Investisseur* 83	Fonds mondial de petites sociétés CI	EF	Prête-nom	13 135,219	68,8 %
Investisseur* 84	Fonds mondial de petites sociétés CI	EF	Prête-nom	2 270,797	11,9 %
Assumption Life	Fonds mondial de petites sociétés CI	I	Véritable	42 582,847	61,0 %
Assumption Life Balanced Growth Portfolio	Fonds mondial de petites sociétés CI	I	Véritable	18 112,886	26,0 %
Assumption Life Growth Portfolio	Fonds mondial de petites sociétés CI	I	Véritable	8 163,023	11,7 %
Investisseur* 76	Fonds mondial de petites sociétés CI	Prestige	Prête-nom	2 389,443	14,4 %
Investisseur* 77	Fonds mondial de petites sociétés CI	Prestige	Véritable	1 866,650	11,2 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	AT5	Véritable	1 887,541	24,2 %
Investisseur* 85	Catégorie de société valeur mondiale CI	AT5	Prête-nom	3 323,066	42,6 %
Investisseur* 86	Catégorie de société valeur mondiale CI	AT5	Prête-nom	2 521,758	32,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	AT8	Véritable	8 351,290	83,1 %
Investisseur* 87	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Prête-nom	6 103,119	15,3 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 88	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Véritable	5 546,030	13,9 %
Investisseur* 89	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Véritable	4 065,162	10,2 %
Investisseur* 90	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Véritable	4 781,660	12,0 %
Investisseur* 91	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Véritable	5 629,617	14,1 %
Investisseur* 92	Catégorie de société valeur mondiale CI	E	Véritable	5 489,674	13,7 %
Investisseur* 93	Catégorie de société valeur mondiale CI	EF	Prête-nom	9 491,233	50,0 %
Investisseur* 94	Catégorie de société valeur mondiale CI	EF	Prête-nom	8 275,768	43,6 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	EFT5	Véritable	1 491,766	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	EFT8	Véritable	1 712,368	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	FT8	Véritable	7 750,395	71,4 %
Investisseur* 95	Catégorie de société valeur mondiale CI	FT8	Prête-nom	3 109,366	28,6 %
Investisseur* 96	Catégorie de société valeur mondiale CI	I	Véritable	90 542,001	15,7 %
Fonds valeur mondiale SunWise Elite CI	Catégorie de société valeur mondiale CI	I	Véritable	249 551,307	43,3 %
Fonds valeur mondiale SunWise CI	Catégorie de société valeur mondiale CI	I	Véritable	110 887,460	19,3 %
Fonds d'actions mondiales SunWise CI	Catégorie de société valeur mondiale CI	I	Véritable	61 651,314	10,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	IT8	Véritable	2 522,432	100,0 %
Investisseur* 97	Catégorie de société valeur mondiale CI	O	Prête-nom	25 717,997	15,3 %
Investisseur* 98	Catégorie de société valeur mondiale CI	O	Prête-nom	22 782,176	13,6 %
Investisseur* 99	Catégorie de société valeur mondiale CI	O	Véritable	22 903,379	13,6 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	P	Véritable	1 085,963	14,3 %
Investisseur* 100	Catégorie de société valeur mondiale CI	P	Véritable	6 374,799	84,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	W	Véritable	1 085,963	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société valeur mondiale CI	WT8	Véritable	1 284,778	100,0 %
Investisseur* 101	Fonds canadien de dividendes Harbour	AT6	Prête-nom	5 954,847	11,0 %
Investisseur* 102	Fonds canadien de dividendes Harbour	AT6	Prête-nom	15 074,983	27,9 %
Investisseur* 103	Fonds canadien de dividendes Harbour	AT6	Prête-nom	10 658,736	19,7 %
Investisseur* 104	Fonds canadien de dividendes Harbour	AT6	Véritable	5 630,544	10,4 %
Investisseur* 105	Fonds canadien de dividendes Harbour	E	Prête-nom	19 528,622	17,9 %
Investisseur* 106	Fonds canadien de dividendes Harbour	E	Prête-nom	23 692,082	21,8 %
Investisseur* 107	Fonds canadien de dividendes Harbour	EF	Prête-nom	8 891,285	58,8 %
Investisseur* 108	Fonds canadien de dividendes Harbour	EF	Prête-nom	5 008,819	33,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds canadien de dividendes Harbour	I	Véritable	670,391	100,0 %
Investisseur* 109	Fonds canadien de dividendes Harbour	O	Prête-nom	61 049,256	43,0 %
Investisseur* 110	Fonds canadien de dividendes Harbour	O	Véritable	14 383,004	10,1 %
Investisseur* 111	Fonds canadien de dividendes Harbour	P	Véritable	660,563	10,4 %
Fiducie du régime d'avantages des employés de CI	Fonds canadien de dividendes Harbour	P	Véritable	1 671,092	26,4 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds canadien de dividendes Harbour	P	Véritable	1 163,850	18,4 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 112	Fonds canadien de dividendes Harbour	P	Véritable	2 416,399	38,2 %
Investisseur* 113	Catégorie de société Harbour	AT5	Véritable	42 812,360	13,3 %
Investisseur* 114	Catégorie de société Harbour	EF	Prête-nom	13 244,960	12,9 %
Investisseur* 115	Catégorie de société Harbour	EF	Prête-nom	12 925,033	12,6 %
Investisseur* 116	Catégorie de société Harbour	EF	Prête-nom	12 961,987	12,6 %
Investisseur* 117	Catégorie de société Harbour	EF	Prête-nom	25 236,434	24,6 %
Investisseur* 118	Catégorie de société Harbour	EF	Prête-nom	25 951,363	25,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	EFT5	Véritable	1 322,303	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	EFT8	Véritable	1 494,717	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	ET5	Véritable	1 198,022	100,0 %
Investisseur* 119	Catégorie de société Harbour	ET8	Prête-nom	6 249,715	11,0 %
Investisseur* 120	Catégorie de société Harbour	ET8	Prête-nom	29 611,474	51,9 %
Investisseur* 121	Catégorie de société Harbour	ET8	Prête-nom	12 250,867	21,5 %
Investisseur* 122	Catégorie de société Harbour	FT5	Prête-nom	14 022,069	25,8 %
Investisseur* 123	Catégorie de société Harbour	FT5	Prête-nom	5 791,157	10,7 %
Investisseur* 124	Catégorie de société Harbour	FT5	Prête-nom	8 604,782	15,8 %
Investisseur* 125	Catégorie de société Harbour	FT8	Prête-nom	22 951,409	15,6 %
Investisseur* 126	Catégorie de société Harbour	FT8	Prête-nom	25 055,599	17,0 %
Investisseur* 127	Catégorie de société Harbour	FT8	Prête-nom	47 697,715	32,4 %
Fonds Harbour SunWise Elite CI	Catégorie de société Harbour	I	Véritable	6 211 978,456	38,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	OT5	Véritable	1 067,507	100,0 %
Investisseur* 128	Catégorie de société Harbour	OT8	Véritable	2 418,943	10,4 %
Investisseur* 129	Catégorie de société Harbour	OT8	Véritable	11 105,101	47,8 %
Investisseur* 130	Catégorie de société Harbour	OT8	Véritable	4 084,464	17,6 %
Investisseur* 131	Catégorie de société Harbour	OT8	Véritable	5 628,976	24,2 %
Investisseur* 132	Catégorie de société Harbour	P	Prête-nom	2 567,010	24,9 %
Investisseur* 133	Catégorie de société Harbour	P	Prête-nom	3 228,779	31,3 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 134	Catégorie de société Harbour	P	Véritable	3 472,905	33,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	P	Véritable	1 045,223	10,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	PT5	Véritable	1 175,747	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	PT8	Véritable	1 264,801	100,0 %
Investisseur* 135	Catégorie de société Harbour	IT8	Prête-nom	10 844,153	13,3 %
Investisseur* 136	Catégorie de société Harbour	IT8	Véritable	21 935,984	26,8 %
Investisseur* 137	Catégorie de société Harbour	IT8	Prête-nom	12 447,153	15,2 %
Investisseur* 138	Catégorie de société Harbour	IT8	Prête-nom	8 993,681	11,0 %
Investisseur* 139	Catégorie de société Harbour	IT8	Véritable	21 728,126	26,6 %
Investisseur* 140	Catégorie de société Harbour	W	Prête-nom	4 983,308	31,6 %
Investisseur* 141	Catégorie de société Harbour	W	Prête-nom	9 762,218	61,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Harbour	WT8	Véritable	1 238,586	100,0 %
Investisseur* 142	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	AT8	Véritable	38 206,677	20,2 %
Investisseur* 143	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EF	Prête-nom	9 274,295	14,3 %
Investisseur* 144	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EF	Prête-nom	12 709,629	19,6 %
Investisseur* 145	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EF	Prête-nom	10 435,689	16,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EFT5	Véritable	1 454,516	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	EFT8	Véritable	1 658,863	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	ET5	Véritable	1 679,772	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	ET8	Véritable	2 141,346	100,0 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 146	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT5	Prête-nom	63 987,388	77,6 %
Investisseur* 147	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT5	Prête-nom	12 839,242	15,6 %
Investisseur* 148	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT8	Prête-nom	5 396,940	23,7 %
Investisseur* 149	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT8	Prête-nom	4 617,985	20,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	FT8	Véritable	11 430,834	50,2 %
Mutual Life Assurance Company	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	I	Véritable	422 956,859	15,2 %
Fonds de société d'actions étrangères SunWise Elite CI Harbour	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	I	Véritable	1 171 439,873	42,2 %
Fonds d'actions mondiales Clarica SF CI Harbour	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	I	Véritable	826 146,642	29,8 %
Investisseur* 150	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	IT8	Prête-nom	22 441,001	83,9 %
Investisseur* 151	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	IT8	Prête-nom	4 308,363	16,1 %
Investisseur* 152	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	OT5	Véritable	70 147,747	84,1 %
Investisseur* 153	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	OT8	Véritable	77 072,126	59,2 %
Investisseur* 154	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	OT8	Prête-nom	14 969,740	11,5 %
Investisseur* 155	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	P	Prête-nom	18 144,220	13,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	PT5	Véritable	1 222,675	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	PT8	Véritable	1 315,421	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	W	Véritable	1 086,765	100,0 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	WT8	Véritable	1 287,744	100,0 %
Investisseur* 156	Fonds d'actions mondiales Harbour	A	Véritable	3 171,052	20,0 %
Investisseur* 157	Fonds d'actions mondiales Harbour	A	Véritable	2 960,490	18,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions mondiales Harbour	E	Véritable	1 000,000	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions mondiales Harbour	EF	Véritable	1 012,426	100,0 %
Investisseur* 158	Fonds d'actions mondiales Harbour	F	Prête-nom	766,975	11,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions mondiales Harbour	F	Véritable	6 082,732	87,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions mondiales Harbour	I	Véritable	1 023,780	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions mondiales Harbour	O	Véritable	1 021,982	98,8 %
Investisseur* 159	Fonds d'actions mondiales Harbour	P	Véritable	6 831,037	21,7 %
Investisseur* 160	Fonds d'actions mondiales Harbour	P	Véritable	8 583,868	27,3 %
Investisseur* 161	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	AT5	Véritable	26 986,432	15,7 %
Investisseur* 162	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	AT8	Prête-nom	72 991,278	15,2 %
Investisseur* 163	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	AT8	Prête-nom	145 989,878	30,3 %
Investisseur* 164	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	85 174,535	10,3 %
Investisseur* 165	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	118 166,973	14,3 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 166	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	100 025,791	12,1 %
Investisseur* 167	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	188 377,768	22,8 %
Investisseur* 168	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	85 900,341	10,4 %
Investisseur* 169	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EF	Prête-nom	83 887,445	10,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EFT5	Véritable	1 460,535	11,5 %
Investisseur* 170	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EFT5	Prête-nom	11 273,258	88,5 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	EFT8	Véritable	1 677,963	100,0 %
Investisseur* 171	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET5	Véritable	14 720,235	39,8 %
Investisseur* 172	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET5	Véritable	7 863,700	21,2 %
Investisseur* 173	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET5	Véritable	12 984,127	35,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	ET8	Véritable	1 668,598	100,0 %
Investisseur* 174	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	Véritable	5 524,752	15,1 %
Investisseur* 175	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	Véritable	5 225,839	14,3 %
Investisseur* 176	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	Prête-nom	5 537,644	15,1 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 177	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	Véritable	5 174,328	14,1 %
Investisseur* 178	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT5	Véritable	4 381,181	12,0 %
Investisseur* 179	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT8	Prête-nom	19 375,716	27,2 %
Investisseur* 180	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT8	Prête-nom	16 619,211	23,4 %
Investisseur* 181	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	FT8	Prête-nom	11 251,294	15,8 %
Fonds de société de croissance et de revenu étrangers SunWise Elite CI Harbour	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	I	Véritable	2 865 642,448	70,1 %
Investisseur* 270	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	I	Véritable	785 291,014	19,2 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	IT5	Véritable	1 178,874	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	IT8	Véritable	3 064,836	100,0 %
Investisseur* 182	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT5	Prête-nom	63 837,199	27,8 %
Investisseur* 183	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT5	Prête-nom	48 610,846	21,2 %
Investisseur* 184	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT5	Prête-nom	33 967,532	14,8 %
Investisseur* 185	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT5	Prête-nom	33 303,575	14,5 %
Investisseur* 186	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT8	Véritable	14 905,660	27,8 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 187	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	OT8	Prête-nom	34 876,931	64,9 %
Investisseur* 188	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	P	Véritable	22 275,856	19,1 %
Investisseur* 189	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	P	Prête-nom	32 014,100	27,5 %
Investisseur* 190	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	P	Prête-nom	13 877,258	11,9 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	PT5	Véritable	1 196,719	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour	PT8	Véritable	1 289,298	100,0 %
Investisseur* 191	Catégorie de société Voyageur Harbour	E	Véritable	2 627,680	20,5 %
Investisseur* 192	Catégorie de société Voyageur Harbour	E	Véritable	2 704,599	21,1 %
Investisseur* 193	Catégorie de société Voyageur Harbour	E	Prête-nom	4 073,006	31,8 %
Investisseur* 194	Catégorie de société Voyageur Harbour	E	Véritable	2 395,498	18,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	EF	Véritable	1 303,367	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	EFT5	Véritable	1 610,852	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	EFT8	Véritable	1 838,196	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	ET5	Véritable	1 413,214	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	ET8	Véritable	2 410,283	100,0 %
Investisseur* 195	Catégorie de société Voyageur Harbour	F	Prête-nom	12 015,124	46,6 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	FT8	Véritable	10 585,036	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	IT8	Véritable	2 433,320	100,0 %
Investisseur* 196	Catégorie de société Voyageur Harbour	O	Prête-nom	25 169,867	47,1 %
Investisseur* 197	Catégorie de société Voyageur Harbour	O	Prête-nom	13 225,188	24,8 %
Investisseur* 198	Catégorie de société Voyageur Harbour	O	Véritable	6 578,939	12,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	OT5	Véritable	1 331,315	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	OT8	Véritable	2 379,184	100,0 %
Investisseur* 199	Catégorie de société Voyageur Harbour	P	Véritable	10 815,311	45,5 %
Investisseur* 200	Catégorie de société Voyageur Harbour	P	Véritable	9 817,896	41,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	PT8	Véritable	1 441,266	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	AT5	Véritable	3 059,509	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Catégorie de société Voyageur Harbour	AT8	Véritable	10 749,030	100,0 %
Investisseur* 201	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	E	Véritable	5 701,031	11,0 %
Investisseur* 202	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	E	Véritable	5 533,562	10,6 %
Investisseur* 203	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	E	Véritable	8 653,697	16,6 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	EF	Véritable	1 151,290	100,0 %
Investisseur* 204	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	F	Prête-nom	27 611,622	17,1 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	I	Véritable	1 108,206	100,0 %
Investisseur* 205	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	O	Véritable	26 837,826	14,0 %
Investisseur* 206	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	O	Prête-nom	129 964,813	68,0 %
Investisseur* 207	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	O	Prête-nom	30 700,008	16,1 %
Investisseur* 208	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	P	Prête-nom	6 975,316	50,1 %
Investisseur* 209	Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	P	Prête-nom	5 822,757	41,9 %
Investisseur* 210	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	A	Véritable	13 383,113	18,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	E	Véritable	1 329,774	15,6 %
Investisseur* 211	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	E	Véritable	5 796,686	67,8 %
Investisseur* 212	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	E	Véritable	1 425,690	16,7 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	EF	Véritable	1 285,148	14,9 %
Investisseur* 213	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	EF	Prête-nom	7 331,689	85,1 %
Investisseur* 214	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	F	Prête-nom	20 321,055	70,2 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	I	Véritable	118,750	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	O	Véritable	1 444,956	100,0 %
Investisseur* 215	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	P	Véritable	1 906,277	22,9 %
Investisseur* 216	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	P	Prête-nom	5 245,721	63,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé Marret	P	Véritable	1 174,188	14,1 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	E	Véritable	1 039,323	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	EF	Véritable	1 046,051	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	I	Véritable	1 123,607	100,0 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	O	Véritable	1 051,444	12,4 %
Investisseur* 217	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	O	Prête-nom	7 432,818	87,6 %
Investisseur* 218	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	P	Prête-nom	54 922,607	36,5 %
Investisseur* 219	Fonds de revenu d'actifs spécialisés Sentry	P	Prête-nom	81 022,608	53,9 %
Investisseur* 220	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	F	Prête-nom	71 373,850	10,7 %
Investisseur* 221	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	I	Prête-nom	61,550	11,2 %
Investisseur* 222	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	I	Prête-nom	486,302	88,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	P	Véritable	1 044,146	25,7 %
Investisseur* 223	Fonds d'obligations canadiennes Sentry	P	Véritable	3 023,143	74,3 %
Investisseur* 224	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	B	Prête-nom	19 320,839	14,8 %
Investisseur* 225	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	F	Prête-nom	12 642,976	22,7 %
Investisseur* 226	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	F	Prête-nom	16 725,615	30,0 %
Investisseur* 227	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	I	Prête-nom	27 363,512	96,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	P	Véritable	1 121,102	60,0 %
Investisseur* 228	Fonds de revenu mensuel prudent Sentry	P	Véritable	747,685	40,0 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 229	Fonds d'actions diversifiées Sentry	E	Prête-nom	2 094,579	15,7 %
Investisseur* 230	Fonds d'actions diversifiées Sentry	E	Véritable	9 505,173	71,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions diversifiées Sentry	EF	Véritable	1 000,000	100,0 %
Investisseur* 269	Fonds d'actions diversifiées Sentry	I	Prête-nom	143 094,880	28,1 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions diversifiées Sentry	I	Véritable	336 794,891	66,2 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions diversifiées Sentry	O	Véritable	1 000,000	17,5 %
Investisseur* 231	Fonds d'actions diversifiées Sentry	O	Prête-nom	4 710,945	82,5 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Fonds d'actions diversifiées Sentry	P	Véritable	546,008	59,2 %
Investisseur* 232	Fonds d'actions diversifiées Sentry	P	Véritable	376,525	40,8 %
Investisseur* 233	Fonds d'énergie Sentry	I	Véritable	223 170,555	90,3 %
Investisseur* 234	Fonds d'énergie Sentry	P	Véritable	15 118,472	10,9 %
Investisseur* 235	Fonds d'énergie Sentry	P	Véritable	17 142,496	12,3 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	A	Véritable	297 197,724	86,2 %
Investisseur* 236	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	Prête-nom	5 437,620	15,3 %
Investisseur* 237	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	Prête-nom	5 409,817	15,3 %
Investisseur* 238	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	Prête-nom	5 657,274	16,0 %
Investisseur* 239	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	Prête-nom	3 788,956	10,7 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 240	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	F	Prête-nom	5 360,435	15,1 %
Investisseur* 241	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	P	Prête-nom	4 868,745	52,8 %
CI Investments Inc. (capital de départ ou fonds de fonds)	Mandat privé tactique de titres à revenu fixe mondiaux Sentry	P	Véritable	1 176,344	12,8 %
Investisseur* 242	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	EFT5	Prête-nom	79 625,864	13,2 %
Investisseur* 243	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	ET5	Prête-nom	39 489,411	10,5 %
Investisseur* 244	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	ET8	Prête-nom	253 189,561	28,3 %
Investisseur* 245	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	FT5	Prête-nom	326 910,624	10,7 %
Fonds de société de croissance et de revenu mondiaux SunWise Elite CI Signature Select	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	I	Véritable	2 396 023,860	22,1 %
Investisseur* 246	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	OT8	Prête-nom	92 208,171	10,3 %
Investisseur* 247	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	P	Prête-nom	418 709,189	22,5 %
Investisseur* 248	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT5	Véritable	19 727,620	33,1 %
Investisseur* 249	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT5	Véritable	7 010,493	11,8 %
Investisseur* 250	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT5	Véritable	9 744,934	16,4 %
Investisseur* 251	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT5	Véritable	7 111,207	11,9 %

Nom du porteur de titres	Fonds	Catégorie	Type de propriété	Nombre de titres	% de titres en circulation
Investisseur* 252	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT8	Véritable	14 242,920	19,8 %
Investisseur* 253	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT8	Prête-nom	16 600,212	23,1 %
Investisseur* 254	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	PT8	Véritable	26 177,790	36,4 %
Investisseur* 255	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT5	Véritable	19 125,863	21,1 %
Investisseur* 256	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT5	Prête-nom	27 481,372	30,4 %
Investisseur* 257	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT5	Prête-nom	34 994,561	38,7 %
Investisseur* 258	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT8	Véritable	18 533,032	52,7 %
Investisseur* 259	Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	IT8	Véritable	16 663,556	47,3 %
Investisseur* 260	Catégorie de société aurifère Signature	EF	Prête-nom	4 531,964	11,7 %
Investisseur* 261	Catégorie de société aurifère Signature	EF	Prête-nom	5 370,793	13,9 %
Investisseur* 262	Catégorie de société aurifère Signature	EF	Prête-nom	18 757,645	48,5 %
Investisseur* 263	Catégorie de société aurifère Signature	O	Prête-nom	297 424,750	37,1 %
Investisseur* 264	Catégorie de société aurifère Signature	P	Véritable	7 177,803	14,9 %
Investisseur* 265	Catégorie de société aurifère Signature	P	Véritable	8 156,431	16,9 %

**Nous n'avons pas indiqué le nom des investisseurs particuliers par souci de confidentialité. Il est possible d'obtenir cette information sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué à la rubrique « Renseignements supplémentaires » du présent document.*

Les droits de vote afférents aux titres d'un Fonds qui sont détenus par CI ou par d'autres organismes de placement collectif gérés par CI ou des membres de son groupe ne seront pas exercés à l'assemblée.

DROIT À LA DISSIDENCE

En vertu de l'article 185 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** »), les actionnaires dissidents autorisés ont le droit de faire valoir leur dissidence à l'égard de la résolution présentée à l'annexe C des présentes (la « **résolution spéciale** ») et, si la démarche approuvée par la résolution spéciale prend effet, de recevoir du Fonds structuré en société prorogé la juste valeur des actions qu'ils détiennent et à l'égard desquelles ils font valoir leur dissidence, laquelle valeur est déterminée à la fermeture des bureaux le jour précédant l'adoption de la résolution spéciale. Le conseil d'administration de la société considère que la juste valeur des actions d'un Fonds structuré en société prorogé est leur valeur liquidative déterminée à la date d'évaluation pertinente et, par conséquent, a l'intention d'offrir, s'il y a lieu, la valeur déterminée le 8 novembre 2019 ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, le 15 novembre 2019 à tout actionnaire qui fait valoir son droit à la dissidence si la résolution spéciale est adoptée.

Les actionnaires d'un Fonds structuré en société prorogé ont actuellement le droit de faire racheter leurs actions tout jour ouvrable. Les actionnaires qui exercent un tel droit de rachat au plus tard à la fermeture des bureaux un jour ouvrable reçoivent la valeur liquidative par action déterminée à la fermeture des bureaux ce jour-là et, par la suite, ils sont réputés ne plus être des actionnaires du Fonds structuré en société prorogé. Des demandes de rachat à l'égard d'actions peuvent donc être reçues jusqu'à la fermeture des bureaux le jour de la prise d'effet des fusions. Le paiement des actions rachetées est fait au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date de rachat.

Aux termes de la procédure prévue à l'article 185 de la LSAO, les actionnaires dissidents autorisés qui exercent leur droit à la dissidence conformément à cette procédure (qui est résumée ci-après) recevront, pour leurs actions, la juste valeur offerte par la société plus tard qu'ils la recevraient s'ils faisaient racheter leurs actions conformément à la procédure normale de rachat décrite précédemment. Les actionnaires dissidents autorisés qui ne souhaitent pas approuver la résolution spéciale devraient donc consulter un conseiller avant d'exercer leur droit à la dissidence afin de confirmer si le rachat dans le cours normal est la bonne procédure à suivre.

Afin de faire valoir leur droit à la dissidence, les actionnaires dissidents autorisés doivent suivre la procédure énoncée à l'article 185 de la LSAO. Le texte qui suit est un bref résumé de cette procédure. Les actionnaires dissidents autorisés doivent envoyer à la société une opposition écrite à la résolution spéciale au plus tard le jour de l'assemblée. Un vote contre la résolution spéciale ou une abstention ne constitue pas une opposition écrite. Dans les 10 jours suivant l'adoption de la résolution spéciale par les actionnaires, la société doit en aviser les actionnaires dissidents autorisés, qui sont alors tenus, dans les 20 jours suivant la réception de l'avis (ou s'ils ne reçoivent pas cet avis, dans les 20 jours suivant la date où ils apprennent l'adoption de la résolution spéciale), d'envoyer à la société un avis écrit indiquant leur nom et adresse, le nombre d'actions à l'égard desquelles ils font valoir leur dissidence (nombre qui ne doit pas être inférieur au nombre total d'actions du Fonds structuré en société prorogé à l'égard desquelles ils ont exercé leur droit à la dissidence) et une demande de paiement de la juste valeur de ces actions. Dans les 30 jours suivant l'envoi de cet avis écrit, les actionnaires dissidents autorisés doivent aussi envoyer à la société le ou les certificats (le cas échéant) représentant leurs actions, sinon le droit à la dissidence sera perdu. Dans les 7 jours après la prise d'effet de la démarche approuvée par la résolution spéciale, la société doit déterminer la juste valeur des actions et faire une offre écrite de versement de cette valeur aux actionnaires dissidents autorisés. Si cette offre n'est pas faite ou si elle n'est pas acceptée par les actionnaires dissidents autorisés dans un délai de 30 jours, la société peut demander à un tribunal de fixer la juste valeur des actions, à défaut de quoi les actionnaires dissidents autorisés peuvent faire une telle demande. Si la demande est faite par l'une ou l'autre des parties, les actionnaires dissidents autorisés auront le droit de recevoir le montant fixé par le tribunal, lequel peut être supérieur ou inférieur à la valeur déjà offerte par la société.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Initiés intéressés dans les fusions proposées

CI fournit des services de gestion à chaque Fonds. Si les questions devant être étudiées à chaque assemblée sont approuvées, CI continuera de fournir des services de gestion à chaque Fonds prorogé et à percevoir des frais de gestion et d'administration conformément à ce qui est décrit dans la présente circulaire à la rubrique « *Comparaisons des Fonds* » ou dans le prospectus simplifié, dont un exemplaire peut être obtenu sans frais en communiquant avec CI par téléphone au numéro sans frais 1 800 792-9355, par télécopieur au 1 800 567-7141 ou par courrier électronique à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou en le téléchargeant sur les sites Internet www.sedar.com ou www.ci.com.

ATTESTATIONS

Le contenu de la présente circulaire et sa distribution ont été approuvés par le conseil d'administration de CI, à titre de gestionnaire des Fonds, et par le conseil d'administration de Catégorie de société CI limitée à l'égard des Fonds structurés en société.

Chaque Fonds a fourni les renseignements qui le concernent figurant dans la présente et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements fournis par tout autre Fonds ni quant à toute omission de la part des autres Fonds de communiquer des faits ou des événements qui pourraient avoir une incidence sur l'exactitude de tout renseignement fourni par le Fonds en question.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 7 octobre 2019.

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
CI INVESTMENTS INC.,
À TITRE DE GESTIONNAIRE DES FONDS**

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CI LIMITÉE
À L'ÉGARD DES FONDS STRUCTURÉS
EN SOCIÉTÉ**

« Mike Gramegna »
Mike Gramegna
Chef de la direction

ANNEXE A

RÉSOLUTION DES PORTEURS DE TITRES DU

**FONDS DE SOCIÉTÉS DE CROISSANCE CANADIENNES CAMBRIDGE
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES CI
FONDS MONDIAL DE PETITES SOCIÉTÉS CI
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES HARBOUR
FONDS D' ACTIONS MONDIALES HARBOUR
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE LAWRENCE PARK
FONDS D' OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ MARRET
FONDS DE REVENU D' ACTIFS SPÉCIALISÉS SENTRY
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SENTRY
FONDS DE REVENU MENSUEL PRUDENT SENTRY
FONDS D' ACTIONS DIVERSIFIÉES SENTRY
FONDS D' ÉNERGIE SENTRY
MANDAT PRIVÉ TACTIQUE DE TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX SENTRY
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE SIGNATURE**

(chacun, un « Fonds en dissolution »)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds en dissolution et de ses porteurs de titres de fusionner le Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé (selon la définition de cette expression dans la circulaire), comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 octobre 2019 (la « **circulaire** »), et de liquider le Fonds en dissolution comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. la fusion, de la façon décrite dans la circulaire, du Fonds en dissolution avec son Fonds prorogé correspondant est autorisée et approuvée;
2. CI Investments Inc. (le « **gestionnaire** »), à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds en dissolution, et Catégorie de société CI limitée (la « **société** »), à l'égard de la Catégorie de société aurifère Signature, sont autorisées par les présentes à faire ce qui suit :
 - a) vendre les actifs nets du Fonds en dissolution au Fonds prorogé en échange de titres des catégories ou séries correspondantes du Fonds prorogé;
 - b) distribuer les titres du Fonds prorogé reçus par le Fonds en dissolution aux porteurs de titres du Fonds en dissolution en échange de la totalité des titres existants du Fonds en dissolution détenus par les porteurs de titres, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie (quand il est utilisé dans les présentes, le terme « catégorie » comprend également une série);
 - c) liquider le Fonds en dissolution dans les 30 jours suivant la fusion;
 - d) modifier les documents constitutifs du Fonds en dissolution dans la mesure nécessaire pour donner effet à ce qui précède;

3. toute modification de toute convention à laquelle le Fonds en dissolution ou la société est partie qui est nécessaire pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution est approuvée et autorisée par les présentes;
4. le gestionnaire peut, à son appréciation, reporter la mise en œuvre de la fusion à une date ultérieure ou révoquer la présente résolution pour une raison quelconque, sans obtenir l'approbation des porteurs de titres du Fonds en dissolution, à tout moment avant la mise en œuvre de la fusion, et choisir de ne pas aller de l'avant avec la fusion;
5. tout administrateur ou dirigeant du gestionnaire et de la société, selon le cas, est autorisé à signer les documents et à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner effet à ce qui précède, y compris, notamment, la modification des documents constitutifs du Fonds en dissolution, comme il est décrit dans la circulaire.

ANNEXE B

**RÉSOLUTION DES PORTEURS DE TITRES
DE LA
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PETITE CAPITALISATION CAN-AM CI
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE PETITES SOCIÉTÉS CI
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ HARBOUR
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D’ACTIONS MONDIALES HARBOUR
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE ET DE REVENU MONDIAUX HARBOUR
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VOYAGEUR HARBOUR
(chacune, un « Fonds structuré en société en dissolution »)
DE
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CI LIMITÉE
(la « société »)**

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt fondamental du Fonds structuré en société en dissolution et de ses porteurs de titres de fusionner le Fonds structuré en société en dissolution avec le Fonds structuré en société prorogé (selon la définition de cette expression dans la circulaire), comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 octobre 2019 (la « **circulaire** »), et d’annuler la catégorie de titres du Fonds structuré en société en dissolution, comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. la fusion, de la façon décrite dans la circulaire, du Fonds structuré en société en dissolution avec son Fonds structuré en société prorogé correspondant est autorisée et approuvée;
2. la société est autorisée à faire ce qui suit :
 - a) attribuer les actifs en portefeuille du Fonds structuré en société en dissolution au portefeuille du Fonds structuré en société prorogé;
 - b) modifier les statuts pour rendre compte de l’échange de la totalité des actions du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions de son Fonds structuré en société prorogé correspondant, à raison de un dollar pour un dollar et d’une catégorie pour une catégorie;
 - c) échanger les actions du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions du Fonds structuré en société prorogé, à raison de un dollar pour un dollar et d’une catégorie pour une catégorie;
 - d) annuler la catégorie de titres du Fonds structuré en société en dissolution;
3. toute modification de toute convention à laquelle la société est partie qui est nécessaire pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution est approuvée et autorisée par les présentes;
4. le gestionnaire du Fonds structuré en société en dissolution peut reporter la mise en œuvre de la fusion à une date ultérieure ou révoquer la présente résolution pour une raison quelconque, sans obtenir l’approbation des porteurs de titres du Fonds structuré en société en dissolution, à tout moment avant la mise en œuvre de la fusion, et choisir de ne pas aller de l’avant avec la fusion;

5. tout administrateur ou dirigeant de la société et du gestionnaire du Fonds structuré en société en dissolution est autorisé à signer les documents et à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner effet à ce qui précède.

ANNEXE C

RÉSOLUTION DES PORTEURS DE TITRES

DE LA

**CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DE CROISSANCE CAMBRIDGE
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CANADIENS CI
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR MONDIALE CI
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE CROISSANCE ET REVENU SIGNATURE
(chacune, un « Fonds structuré en société prorogé »)**

DE

**CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CI LIMITÉE
(la « société »)**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds structuré en société prorogé et de ses porteurs de titres de fusionner le Fonds structuré en société en dissolution (selon la définition de cette expression dans la circulaire) avec le Fonds structuré en société prorogé, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 octobre 2019 (la « **circulaire** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. l'échange d'actions, comme il est décrit dans la circulaire, du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions de son Fonds structuré en société prorogé correspondant est autorisé et approuvé;
2. la société est autorisée à faire ce qui suit :
 - a) modifier ses statuts pour rendre compte de l'échange de la totalité des actions du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions de son Fonds structuré en société prorogé correspondant, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie;
 - b) échanger les actions du Fonds structuré en société en dissolution contre des actions du Fonds structuré en société prorogé, à raison de un dollar pour un dollar et d'une catégorie pour une catégorie;
3. toute modification de toute convention à laquelle la société est partie qui est nécessaire pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution est approuvée et autorisée par les présentes;
4. les administrateurs de la société sont autorisés par les présentes à révoquer la présente résolution ou toute partie de celle-ci avant qu'elle ne prenne effet sans obtenir l'approbation des porteurs de titres du Fonds structuré en société prorogé ou de la société si, de l'avis des administrateurs, il est nécessaire ou souhaitable d'agir ainsi;
5. tout administrateur ou dirigeant de la société est autorisé à signer les documents et à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner effet à ce qui précède.